COMMUNE DE **BELFAUX**

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 30.11.2010

BELINFO

WWW.BELFAUX.CH

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 30 NOVEMBRE 2010

Les délibérations sont présidées par M. Hendrick Krauskopf

Membres présents : 28

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal, aux nouvelles citoyennes et aux nouveaux citoyens suisses qui ont obtenu le droit de cité de Belfaux.

Le Président adresse des souhaits la bienvenue à Mme Laetitia Ackermann, représentante de la presse écrite, et à M. Benjamin Gasser, président du Conseil général de Villars-s-Glâne.

Le Président invite les membres du Conseil général à observer un instant de silence pour honorer la mémoire de Monsieur Gilbert Perrin, ancien syndic, décédé le 8 novembre 2010.

Il ressort de l'appel nominal, auquel a procédé M. Jean-Marc Bertschy, membre du bureau, que 28 membres du Conseil général participent à la séance de ce jour.

Le Président excuse l'absence de M. Alain Guerry, du groupe PS, PCS et Ouvertures, et de M. Alain-Bernard Mugwaneza, du groupe Arc-en-ciel.

Le Président rappelle aux membres du Conseil général que la convocation à la séance de ce jour leur a été adressée par courrier postal dans le délai de vingt jours précédant la date du 30 novembre 2010 par pli personnel avec les messages relatifs à l'ordre du jour.

Le Président ouvre la discussion générale à propos du mode de convocation de la séance.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative au mode de convocation et admet que les membres du Conseil général peuvent valablement délibérer.

Le Président signale aux membres du législatif que les débats de la séance seront enregistrés et leur demande de remettre au secrétaire les interventions écrites qu'ils développeront au cours de la séance.

Le Président ouvre la discussion générale concernant l'ordre du jour de la séance.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative à l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de la séance du 11 mai 2010

Le Président ouvre la discussion générale à propos du procès-verbal de la séance du Conseil général du 11 mai 2010 dont un exemplaire a été adressé aux membres du législatif avec la convocation de la séance de ce jour et dont le texte figure sur le site Internet de la commune.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale et propose aux membres du Conseil général d'approuver le texte du procès-verbal de la séance qu'ils ont tenue le 11 mai 2010.

Le résultat du vote au scrutin de liste est le suivant:

Membres présents	28
Abstention	0
Nombre de voix exprimées	28
Majorité absolue	15
Nombre de voix de membres acceptant le texte du procès-verbal de la séance du 11 mai 2010.	28
Nombre de voix de membres refusant le texte du procès-verbal de la séance du 10 mai 2010	0

1.1 Procès-verbal - proposition du bureau

Le Président signale aux membres du Conseil général que le bureau propose de modifier le report des résultats des votes à la majorité absolue au procès-verbal dans le but de simplifier le travail du secrétaire et d'économiser du papier.

Le système de report des résultats des votes adopté jusqu'à ce jour mentionne les informations suivantes :

Membres présents
Abstentions
Nombre de voix exprimées
Majorité absolue

Nombre de voix de membres acceptant l'objet.

Nombre de voix de membres refusant l'objet.

Le nouveau système proposé consistera à préciser qu'au vote final, le projet ou l'objet présenté est accepté par un certain nombre de voix contre un autre nombre de voix, avec l'indication d'éventuelles abstentions.

Le Président ouvre la discussion générale et pose aux membres du Conseil général la question de savoir s'ils souhaitent s'exprimer par un vote à main levée sur la proposition du bureau.

La parole n'étant pas demandée, le Président part de l'idée que les membres du Conseil général acceptent qu'à partir de la séance de ce soir, le résultat du vote des décisions prises soit inscrit au procès-verbal selon le modèle présenté.

2. Informations du Conseil communal

Le Président donne la parole au Conseil communal pour informer les membres du Conseil général sur différents objets de son administration.

BROCHURE BELINFO

Mme Solange Berset, syndique, rappelle aux membres du Conseil général qu'ils ont reçu par courrier postal la nouvelle brochure Belinfo distribuée à tous les habitants.

La forme des documents permet le renouvellement de chaque information sans obligation de tout réimprimer. Elle remercie officiellement le groupe de travail, emmené par M. Pascal Barras, qui a fourni un travail considérable pour la réalisation de ces documents, ainsi que Mesdames Karin Rudaz, Yvonne Godel, Messieurs, André Bongard, Jean-Pierre Racine et Michel Sallin. Plusieurs habitantes et habitants ont lu et apporté leurs modifications et commentaires au projet. Elle exprime sa gratitude à toutes les personnes qui ont collaboré à ce nouvel outil d'information.

CONCEPT BELFAUX, SYMPA

Mme Solange Berset informe les membres du Conseil général du fait que le projet était en pause car le Conseil communal a appris au mois de mai que l'Etat envisageait de soutenir les communes qui mettraient sur pied une organisation telle que Belfaux sympa. Aussi le Conseil communal a déposé sa candidature et l'autorité communale vient de recevoir l'avis du canton qui a accepté que Belfaux soit commune pilote pour ce projet (avec Bulle). Cela se concrétise par un soutien financier de Fr. 5'000.00 auquel s'ajoute la prise en charge de toute la formation des personnes qui se mettent à disposition de Belfaux sympa (environ Fr. 27'000.00).

La commune devra mettre dix personnes à disposition pour suivre la formation.

CENTRE DES JEUNES

Madame Natacha Roos, animatrice socioculturelle, est en congé maternité à la suite de la naissance de son deuxième enfant, elle est remplacée par M. Marc-Alain Weber.

NOUVEAU BATIMENT A L'USAGE DES ECOLES ET DES AUTRES SERVICES COMMUNAUX

Le Conseil communal a nommé le groupe de travail composé de : Mesdames Rose-Marie Probst, Corinne Vallat, Catherine Uebersax, Andréa Wassmer et de MM. Roland Schmutz, Christophe Zbinben et Marc Lüthi comme commission de bâtisse, qui est présidée par Madame Solange Berset, syndique, pour élaborer un projet de construction suite au crédit d'étude de Fr. 250'000.00 voté par le législatif.

Le Conseil communal a confirmé le mandat aux architectes MM. Clément et Clozza du bureau d'architecture Itis.

La commission travaille actuellement sur trois projets, le Conseil général sera informé dès que des tendances se dessineront.

FUSION DE SIX COMMUNES DE L'AGGLOMERATON DE FRIBOURG A L'HORIZON 2016

Le Conseil communal avait demandé au groupe de travail « Fusion 2016 » que la commune de Belfaux participe dans l'étude de fusion. Le groupe de travail a refusé que Belfaux rejoigne l'étude, estimant que les travaux étaient déjà en cours, que d'autres communes pourraient demander leur adhésion et que le travail n'était pas simple. Dont acte.

REVISION GENERALE DU PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL

M. Jean-Bernard Schenevey rappelle aux membres du Conseil général qu'une séance publique d'information sur la révision générale du PAL s'est déroulée le 4 novembre 2010.

La commission d'aménagement a examiné les dispositions du règlement communal d'urbanisme (RCU) mais n'a pas déterminé les indices qui posent un petit problème.

En effet, selon la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du 2 décembre 2008 l'indice d'utilisation du sol est remplacé par l'indice brut d'utilisation du sol (IBUS).

La tabelle qui figure en annexe à la nouvelle LATeC indique pour les indices d'utilisation du sol les valeurs applicables pour les indices bruts d'utilisation du sol introduits dans la présente loi.

L'urbaniste de la commune va examiner exactement les conséquences dues à cette conversion des indices pour proposer à la commission de définir des IBUS qui pourront être appliqués systématiquement sans devoir recourir régulièrement à des procédures de dérogations.

PARCELLE EN ZONE D'INTERET GENERAL I AU CHEMIN DE LA FERME

M. Jean-Bernard Schenevey relève aussi que, dans le cadre de la révision du PAL, la commune a l'opportunité d'acquérir une partie de la parcelle située au chemin de la Ferme qui est affectée à la zone d'intérêt général I.

Au cours des tractations avec l'autorité communale, les copropriétaires de ce terrain ont demandé le changement d'affectation d'une partie de leur parcelle.

A la suite du préavis négatif émis à cette demande par le Service des constructions et de l'aménagement, le Conseil communal a formé une délégation pour rencontrer les responsables de ce service pour leur indiquer les motifs qui ont amené la commune à demander cette modification de zone en dehors de la procédure de révision générale du plan d'aménagement local introduite au début 2009.

Selon M. Jean-Bernard Schenevey, la modification de zone demandée est en bonne voie et la commune pourra acquérir prochainement une surface d'environ 4'000 m2 à détacher de cette parcelle d'une superficie totale de l'ordre de 8'000 m2.

Une information plus précise sera communiquée par le Conseil communal en temps opportun.

GARE TPF DE BELFAUX-VILLAGE

M. Claude Page, conseiller communal responsable des transports et communications, signale aux membres du Conseil général que l'entreprise des Transports publics fribourgeois a déposé un projet pour l'assainissement du quai et l'aménagement l'amélioration de l'accès aux trains.

L'entreprise ferroviaire avait prévu de débuter les travaux à la fin de l'année 2010 pour les terminer à la fin de l'année 2011.

Cependant entre-temps, l'entreprise des TPF a planifié la rénovation de la ligne Romont – Bulle et a préféré concentrer ses efforts sur cet itinéraire puisque la ligne doit être opérationnelle pour l'introduction du RER prévue à la fin de l'année 2011.

L'entreprise des TPF reprendra le projet d'amélioration de la station ferroviaire de Belfaux – Village au printemps 2011.

M. Claude Page est d'avis que les travaux prévus à la gare de Belfaux – Village seront décalés d'un à deux ans par rapport à la planification établie.

GARE DE BELFAUX CFF

S'agissant du projet d'assainissement du quai et de l'amélioration de l'accès aux trains à la gare de Belfaux CFF, M. Claude Page informe les membres du Conseil général du fait qu'une délégation du Conseil communal rencontrera le 3 décembre 2010 les représentants des CFF pour examiner le projet mis à l'enquête publique et auquel la commune a formé une opposition dont M. Claude Page communique l'extrait suivant au Conseil général : « Le Conseil Communal prend connaissance avec une très grande satisfaction du dossier de mise à l'enquête du projet de réaménagement de la gare CFF de Belfaux et apportera son soutien à ce dernier.

Néanmoins, nous devons regretter le fait qu'aucun plan ne nous soit parvenu avant la mise à l'enquête officielle du projet et que notre autorité communale n'ait été contactée à aucun moment afin de formuler ses remarques éventuelles au projet envisagé ».

Le Conseil communal a utilisé la voie de l'opposition pour formuler ses remarques concernant l'accessibilité piétonne, les places de parc, le stationnement des véhicules, l'abri pour les voyageurs, la marquise du quai et le stationnement des convois ferroviaires se dirigeant vers Payerne.

M. Claude Page signale aux membres du Conseil général que la délégation de l'exécutif va demander aux représentants des CFF des précisions sur la planification des travaux et se déclare d'avis que les travaux pourront débuter à la fin de l'année 2011.

CONDUITE DE TRANSPORT D'EAU POTABLE POUR LA LIAISON DU RESEAU ENTRE LE SECTEUR DES GRANDS-ESSERTS A LA ROUTE EN-VERDAU

M. Marc Lüthi, conseiller communal responsable de l'eau potable, signale aux membres du Conseil général que, sous réserve de l'acceptation du crédit qui leur est demandé pour la pose d'une conduite de transport d'eau potable pour relier le réseau entre le secteur des Grands-Esserts et la route En-Verdau, le Conseil communal va examiner la possibilité d'alimenter avec une pression suffisante les immeubles du chemin des Grands-Esserts par la conduite du Consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et des communes voisines qui traverse la commune de Corminboeuf. Cette mesure améliorera la distribution de l'eau potable aux immeubles de ce quartier.

Les problèmes techniques seront réglés parallèlement aux travaux d'installation de la nouvelle conduite qui seront exécutés au cours de l'année 2011. Le coût de ces travaux sera supporté par le budget de fonctionnement 2011.

REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU A TRAVERS LE RUISSEAU DE LA SONNAZ

M. Marc Lüthi signale aux membres du Conseil général que la conduite d'eau potable qui est fixée sous le pont de la route cantonale sur le Sonnaz devra être remplacée dans le cadre des travaux de réfection de l'ouvrage d'art par une nouvelle conduite qui devra être posée dans le lit du cours d'eau.

Le remplacement de cette conduite, d'un coût relativement onéreux, sera financé par le budget de fonctionnement 2011.

Le Président rappelle aux membres du Conseil général qu'ils pourront poser au Conseil communal des questions sur son administration au point 7 de l'ordre du jour

3. Contribution immobilière
Diminution du taux de 3 o/oo à 2 o/oo de la valeur fiscale des immeubles

Le Président donne la parole au Conseil communal pour lui permettre d'apporter des informations en plus de celles qui figurent dans le message qu'il a adressé aux membres du Conseil général le 9 novembre 2010.

Comme le Conseil communal n'a pas d'informations complémentaires à donner en plus de celles qui figurent dans le message adressé au Conseil général le 9 novembre 2010, le Président donne la parole à la commission financière pour la présentation de son rapport relatif à ce point de l'ordre du jour.

Dans son rapport lu par M. Roland Schmutz, la commission financière déclare avoir pris connaissance de la proposition du Conseil communal de diminuer la contribution immobilière de 3 o/oo à 2 o/oo de la valeur fiscale des immeubles.

Sur la base des informations fournies par le budget de fonctionnement 2011, la commission financière propose au Conseil général d'accepter ce nouveau taux de 2 o/oo. Ce taux permet à la commune de se positionner par rapport aux communes voisines.

Le Président ouvre la discussion d'entrée en matière.

Par la voix de Mme Nicole Aeby-Egger, porte-parole, le groupe PS, PCS et Ouvertures salue bien entendu ce retour à la normale d'avant 2001 concernant le taux de la contribution immobilière.

Cette diminution du taux de 1 o/oo va apporter un montant de Fr. 220'000.00 en moins au compte no 90.402.0.

Mme Nicole Aeby-Egger tient à préciser l'ordre de grandeur de cette somme du fait qu'elle ne ressort pas clairement des explications relatives au budget 2011 et que le message ne donne pas non plus d'indication concernant ce montant. Elle se déclare d'avis qu'un montant de cette importance mérite d'être relever.

L'intervenante constate avec satisfaction que le résultat du budget 2011 est positif malgré la diminution de 1 o/oo du taux de la contribution immobilière.

De plus, Mme Nicole Aeby-Egger tient à souligner que l'adhésion de la commune de Belfaux à l'agglomération de Fribourg n'a pas non plus eu la conséquence annoncée par certains d'une hausse d'impôts et que les effets produits sur les finances communales par la péréquation financière intercommunale sont aussi dus au bon soutien apporté par la population de la commune que les autorités communales ont expressément encouragée à accepter en l'informant par l'insertion d'un petit message dans le flash d'information.

Par la voix de son porte-parole, M. Dominique Corpataux, le groupe PDC - Futuro remercie le Conseil communal d'avoir pris en considération sa demande de baisser le taux de la contribution immobilière et lui en sait d'autant plus gré de l'avoir amené à 2 o/oo de la valeur fiscale des immeubles.

Malgré le fait que la commune de Belfaux ait le taux le plus élevé des communes du Grand Fribourg ou de l'agglomération de Fribourg, cette réduction de taxe lui apporte une attractivité nouvelle qui lui servira pour son futur développement.

Le groupe précité s'est d'ailleurs réjoui des apports de la nouvelle péréquation financière. Ce nouveau mode de calcul permet de rétablir une certaine équité par rapport aux communes voisines et, ce qui est réjouissant, c'est qu'il permettra à la commune de Belfaux de réinvestir dans des projets destinés au bien être de ses propres habitants tout en pouvant participer raisonnablement aux efforts communautaires demandés par l'agglomération et d'autres associations de communes.

Le Président ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale et demande aux membres du Conseil général de se prononcer sur la proposition de diminuer la contribution de 3 o/oo à 2 o/oo de la valeur fiscale des immeubles à partir du 1er janvier 2011.

Au vote final, la proposition est acceptée par 28 voix sans opposition ni abstention.

4. Budgets 2011

4.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement 2011

Le Président donne la parole à Mme Anne-Lise Meyer, conseillère communale responsable des finances, pour la présentation générale du budget de fonctionnement et des investissements 2011.

Fonctionnement
Résultat

Le budget de fonctionnement que le Conseil communal présente au Conseil général boucle avec un résultat positif de Fr. 24'170.00, pour un total des charges de Fr. 9'509'505.00 et des produits de Fr. 9'533'675.00.

Ce résultat positif dépend principalement de la nouvelle péréquation financière.

La comparaison des comptes par chapitre avec les années précédentes en est quelque peu modifiée mais les tableaux qui sont présentés à l'écran serviront aussi de base de comparaison pour les années futures.

Finances et impôts (revenus)

Une augmentation des rentrées fiscales des personnes physiques de 3.8% est prévue pour 2011. Mais la grande différence provient de l'arrivée d'environ 300 nouveaux habitants sur le territoire de la commune.

Répartition des charges entre les différents dicastères

Les charges prévues au budget de fonctionnement 2011 pour un montant total de Fr. 9'509'505.00 sont réparties de la manière suivante:

Chapitre	Pourcentage
Administration générale	9%
Ordre public	4%
Enseignement et formation	32%
Culte, culture et loisirs	4%
Santé	8%

Affaires sociales	17%
Transports et communications	6%
Protection et aménagement de l'environnement	11%
Economie	1%
Finances et impôts	8%
T o t a l	100%
	====

Evolution des charges liées

La diminution des charges liées par rapport aux charges totales est due à l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation financière.

Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement s'élève à Fr. 300'000.00.

Investissements

Les investissements que le Conseil communal propose au Conseil général, ainsi que les reports d'investissements déjà votés s'élèvent à Fr. 2'568'000.00 pour les dépenses et à Fr. 361'261.00 pour les recettes.

Dette

En tenant compte des investissements prévus pour 2011 et des investissements reportés, la dette communale s'élèvera au 31.12.2011 à Fr. 7'639'000.00. Le montant qui sera versé par le consortium Champ Bonjard n'a pas été intégré au calcul total de la dette.

En effet, le Service des communes a demandé que les montants liés aux terrains de Champ Bonjard figurent directement au bilan annuel.

Les membres du Conseil général pourront en prendre connaissance avec les comptes 2010 qui seront présentés au printemps 2011.

Le Président donne la parole à la commission financière pour la présentation de son rapport concernant le budget 2011.

Dans son rapport, lu par M. Roland Schmutz, la commission financière déclare avoir pris connaissance du budget de fonctionnement 2011 et des explications de Mme Meyer lors de sa séance du 15 novembre 2010, ainsi que des détails figurant dans les différents chapitres. La commission remercie Mme Meyer pour l'excellent travail de préparation effectué et pour les réponses apportées aux questions.

La nouvelle péréquation financière qui entrera en vigueur le 1er janvier 2011 apportera un peu de souffle aux finances communales et c'est avec beaucoup de satisfaction que la commission se trouve en face d'un budget positif de Fr. 24'170.00 pour l'année 2011.

Si la péréquation financière est l'élément principal, il faut aussi relever que le taux d'intérêt des emprunts bancaires, la diminution des charges à la station d'épuration sont aussi des facteurs positifs.

La commission financière demande au Conseil communal de maintenir cette rigueur financière car des investissements importants se profilent et elle propose au Conseil général d'accepter le budget 2011.

Par la voix de son porte-parole M. Hubert Sauvain, le mouvement Arc-en-ciel Belfaux déclare avoir analysé le budget 2011 et remercie beaucoup ses auteurs pour le grand travail fourni. Il tient à apporter les remarques suivantes :

Le mouvement Arc-en-ciel félicite le Conseil communal de présenter un budget avec un résultat positif, même minime. Il y a en effet avant ce résultat déjà des écritures importantes passées au bénéfice des frais de fonctionnement (par exemple le mobilier scolaire) et donc indirectement des investissements. Mais il y a surtout la proposition d'une baisse de la contribution immobilière qui ne peut que contribuer à rendre un plus attractive notre commune.

Une entrée globale bienvenue de presque Fr. 700'000.00 est une nouvelle très agréable. Mais elle risque de pousser indirectement notre commune vers une habitude dangereuse de dépense, habitude que l'on regrette lorsqu'une nouvelles moins réjouissante arrive. Le mouvement Arc-en-ciel a sans cesse prôné une politique financière et fiscale responsable. Il continue de penser que notre taux d'impôt est toujours trop haut comparé aux communes du Grand Fribourg. Il proposera, lors de la nouvelle législature, de baisser cet impôt si l'occasion se présente. Toutefois, il est conscient que de grands investissements arrivent et donc des amortissements. Mais il souhaite que le Conseil communal pose continuellement son regard chez nos voisins sur des paramètres tels que par exemple le taux d'impôt ou le montant d'impôt payé par habitant.

Pour terminer, le mouvement Arc-en-ciel ne peut donc soutenir ce bon budget.

Par la voix de son porte-parole M. Dominique Schaller, le groupe PS, PCS et Ouvertures se félicite d'avoir sous les yeux un budget équilibré qui permet à la fois de passer certains investissements dans le budget de fonctionnement et de baisser la contribution immobilière.

Le groupe précité remercie le Conseil communal pour sa bonne gestion, en l'invitant à continuer, et le Conseil général aussi pour les bonnes décisions prises au cours de ces dernières années.

Le groupe PS, PCS et Ouvertures propose bien entendu au Conseil général d'accepter le budget 2011.

La Président ouvre la discussion d'entrée en matière.

Mme Anne-Lise Meyer, responsable des finances, rappelle aux membres du Conseil général que chaque chapitre comptable du budget 2011 leur est présenté, sous forme de graphiques et que les écarts sont commentés dans la brochure des budgets qui leur a été remise avec la convocation.

0. Administration	Budget 2011	Budget 2010
Charges	853'568.00	731'767.00

Le Président ouvre la discussion générale après chaque rubrique comptable.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative au chapitre 0.

1. Ordre public	Budget 2011	Budget 2010
Charges	415'080.00	491'920.00

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale concernant le chapitre 1.

2. Enseignement et Formation	Budget 2011	Budget 2010
Charges	3'481'589.00	3'542'528.00

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale concernant le chapitre 2.

3. Culte, culture et loisirs	Budget 2011	Budget 2010
Charges	380'428.00	349'136.00

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale concernant le chapitre 3.

4. Santé	Budget 2011	Budget 2010
Charges	842'900.00	816'400.00

Mme Nicole Aeby-Egger relève que, dans la répartition des charges par dicastère, le montant budgétisé sous le chapitre de la santé représente le 10% du budget total et désire connaître l'évolution des charges de cette rubrique afin de savoir si elles augment ou restent stables.

Mme Anne-Lise Meyer déclare ne pas être en mesure de donner une réponse précise à la question de l'intervenante du fait que le montant figurant sous cette rubrique comprenait, jusqu'à l'entrée en vigueur de la répartition des tâches entre l'Etat et les communes, la part de la commune liée aux établissements hospitaliers.

Actuellement les charges d'exploitation des hôpitaux sont entièrement supportées par le canton, ce qui a engendré un changement des paramètres à partir de l'année 2007.

Mme Anne-Lise Meyer a aussi constaté cette difficulté de procéder à des comparaisons depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation financière, spécialement au niveau des charges qui lient la commune au canton. Elle relève que la participation de la commune au financement de certains pots communs gérés par le canton a, depuis lors, diminué d'un montant d'environ Fr. 200'000.00.

Toutefois, en ce qui concerne les frais des homes médicalisés, l'aide et les soins à domicile, ainsi que les indemnités pour le maintien des personnes impotentes à domicile, la part de la commune a augmenté.

La comparaison de l'ensemble du chapitre de la santé, y compris la part aux hôpitaux, ne permet pas d'établir une statistique précise.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale concernant le chapitre 4

5. Affaires sociales	Budget 2011	Budget 2010
Charges	1'295'770.00	1'220'115.00

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative au chapitre 5.

6. Transports et communications	Budget 2011	Budget 2010

Charges	579'878.00	564'152.00

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale relative au chapitre 6.

7. Protection et aménagement de l'environnement	Budget 2011	Budget 2010
Charges	1'161'163.00	1'022'979.00
Produits	1'001'750.00	959'520.00

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative au chapitre 7.

8. Economie	Budget 2011	Budget 2010
Charges	62'151.00	65'276.00

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative au chapitre 8.

9. Finances et impôts	Budget 2011	Budget 2010
Charges	436'978.00	588'999.00
Revenus	7'814'245.00	7'345'506.00

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale concernant le chapitre 9.

Le Président passe en revue les investissements prévus au budget 2011 qui sont les suivants:

4.2 Remplacement d'un véhicule de traction et de transport pour le service du feu
Vote du crédit y relatif

Le Président donne la parole au Conseil communal pour lui permettre d'apporter des informations en plus de celles qui figurent dans le message qui a été adressé aux membres du Conseil général le 9 novembre 2010.

Mme Solange Berset, syndique, relève que le coût d'achat du véhicule est indiqué hors subvention dans le message du Conseil communal et signale aux membres du Conseil général que l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments change de directeur au début 2011. Pour ce motif, l'ECAB n'a été en mesure de se prononcer que verbalement le 13 novembre 2010 sur le principe du subventionnement de l'achat d'un nouveau véhicule pour le service du feu.

Toutefois, le Conseil communal a reçu ce jour de l'ECAB la confirmation qu'il subventionne ce nouveau véhicule au taux de 29% de son coût d'achat brut.

Le Président donne la parole à la commission financière pour la présentation de son rapport relatif à cet investissement.

Dans son rapport lu par M. Roland Schmutz, la commission financière déclare avoir prise connaissance du message détaillé du Conseil communal et, sur la base de ces éléments, elle propose au Conseil général d'accepter le crédit demandé de Fr. 100'000.00. Compte tenu de la réserve constituée lors de la fusion, la participation effective de la commune sera de l'ordre de Fr. 13'000.00, sans tenir compte du subside de l'ECAB.

Le Président ouvre la discussion d'entrée en matière.

Par la voix de Mme Caroline Saner, le groupe PDC – Futuro déclare avoir pris acte du fait que le véhicule tout-terrain pour le service du feu doit être remplacé à court terme au vue de sa première mise en circulation en 1971 et du fait que les pièces de rechange deviennent difficilement trouvables.

Cependant, le groupe précité s'interroge sur plusieurs questions qui ne ressortent malheureusement pas du message.

Premièrement, soit il y a urgence à l'achat, mais le dossier n'est alors que très peu étayé. En effet, pourquoi n'avons-nous rien reçu de plus concret quant à l'achat précis du type de véhicule ainsi que du prix d'achat catalogue ? De même, qu'en est-il de la demande de subvention à l'ECAB, qui d'après le message du Conseil communal n'a, pas encore été déposée ? Et pourquoi ? Toujours d'après le message, trois offres seront demandées avant tout achat. Espérons qu'elles ne dépasseront pas le montant de Fr. 100'000.00 demandé au Conseil général, ce soir.

Deuxièmement, soit il n'y a pas urgence à cet achat, ce qui est, apparemment peu probable, vu les éléments qui viennent d'être invoqués, et à ce moment-là, cette demande apparaît d'autant plus inadéquate et incomplète.

Durant cette dernière législature, le groupe PDC – Futuro, s'interroge quant à la présentation des dossiers soumis au Conseil général par le Conseil communal. En effet, différents projets ont été soumis au Conseil général de façon incomplète, retardée, mal ficelés, certains retirés à la dernière minute, d'autres pour lesquels il a fallu compléter les crédits demandés, etc.…

Lors de la dernière séance du Conseil général, M. Jean-Paul Meyer avait déjà soulevé cette problématique qui devient récurrente.

De ce fait, et c'est ici qu'il faut bien distinguer deux choses, le groupe PDC – Futuro prend acte que le véhicule des pompiers doit impérativement être changé et cela au plus vite, Et il ne s'oppose pas, sur le principe, à cette demande et à son montant.

Cependant, par un vote de contestation au vu de la mauvaise présentation de ce dossier, qui est encore une fois incomplet, le groupe propose de renvoyer cet objet à une séance extraordinaire courant l'hiver 2010 – 2011, demandant au Conseil communal d'être plus précis et structuré dans la présentation des objets soumis au Conseil général.

Le groupe PDC – Futuro soumet une proposition de renvoi pour la présentation imprécise et incomplète de ce dossier et propose, selon l'article 42 du règlement du Conseil général, de renvoyer cet objet à une séance extraordinaire au vu de l'urgence de cet achat, et ce d'ici à mars 2011.

Par la voix de Mme Christa Tinguely, le mouvement Arc-en-ciel déclare avoir pris connaissance du message du Conseil communal relatif au remplacement du véhicule de traction et de transport pour le service du feu.

Le groupe précité admet qu'un véhicule de 39 ans n'offre plus toute l'assurance nécessaire pour son utilisation en cas de sinistre.

Mais une fois de plus, le Conseil communal présente au législatif un projet qui est au conditionnel et ne se montre pas assez clair. Le message avoue même que le choix du véhicule de remplacement n'a pas encore été défini par l'état major des sapeurs-pompiers.

D'autre part, le groupe désire connaître le résultat de l'analyse des besoins puisque chaque corps ayant fusionné dans le groupement de Sarine-Nord disposait de véhicules ?

Quelle sera la reprise de l'ancien véhicule ?

Le mouvement Arc-en-ciel est d'avis qu'on ne doit pas signer de chèque en blanc, même si la commune dispose d'une réserve constituée lors de la fusion des corps de Sarine Nord.

Le groupe invite les membres du Conseil général à refuser ce projet à le renvoyer au Conseil communal pour une étude plus concrète.

Bien qu'elle admette que certains objets présentés par le Conseil communal au Conseil général ne soient pas toujours complets, Mme Nicole Aeby-Egger, qui s'exprime en son nom personnel, constate que le montant net qui sera à charge de la commune pour l'achat de ce véhicule sera inférieur à Fr. 13'000.00, après déduction de la subvention de l'ECAB.

L'intervenante est d'avis qu'une nouvelle réunion des membres du Conseil général pour décider d'une dépense de moins de Fr. 13'000.00, qui aurait pu figurer au budget de fonctionnement, va occasionner des frais à la commune et, pour ce motif et pour une question de bon sens, déclare vouloir s'opposer au report de cet objet.

Mme Solange Berset rappelle aux membres du Conseil général que le corps des sapeurs-pompiers de Sarine Nord est constitué sous la forme d'une entente intercommunale que la commune de Belfaux n'a pas toutes les cartes en mains pour prendre les décisions, raison pour laquelle le message est au conditionnel.

En effet, le Conseil communal doit obtenir l'accord des autres communes qui dépendent du corps de sapeurs-pompiers de Sarine Nord pour valider les décisions.

Mme Solange Berset relève que le Conseil général a donné son accord à la fusion des corps de Sarine Nord.

Madame la syndique convient que le choix du véhicule n'a pas été défini puisque l'objectif est de laisser aux membres de l'état-major, qui représentent les utilisateurs, le soin de proposer le véhicule qui leur conviendra le mieux, d'entente avec l'ECAB.

Mme Solange Berset souligne que l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments doit donner son accord préalable pour tout achat de matériel de défense incendie subventionné.

S'agissant de l'appel d'offres, Mme Solange Berset rassure les membres du Conseil général sur le fait que la commission intercommunale du corps des sapeurs-pompiers va en demander trois.

L'état-major du corps des sapeurs-pompiers dispose déjà d'informations sur les prix des véhicules du type de celui qu'il choisira. Cependant, le Conseil communal ne veut pas communiquer de prix puisque le choix du véhicule n'a pas été effectué.

S'agissant de la demande incomplète et inadéquate, Mme Solange Berset ne voit pas ce qui fait défaut dans le message en dehors de l'absence d'indication concernant le montant de la subvention de l'ECAB. A ce propos, le message mentionne que la subvention n'a pas pu être définie pour la date à laquelle il a été adressé aux membres du Conseil général pour les motifs évoqués au début de la présentation de cet investissement.

Mme Solange Berset ne voit pas l'opportunité de renvoyer cet objet à une séance extraordinaire, alors qu'en fait, ce véhicule sera subventionné à raison de 29% de son prix d'achat et que le coût à la charge de la commune de Belfaux se résumera à quelques centaines de francs.

Mme Solange Berset s'étonne de la demande qui est formulée en vue d'une réunion extraordinaire du législatif de Belfaux, alors que, pour l'acquisition de ce véhicule, la commune de Belfaux n'est pas seule à décider.

Elle se déclare aussi surprise de l'image que l'on veut donner par un refus de ce genre, alors que l'objet concerne aussi quatre autres communes de l'entente.

Mme Solange Berset se pose des questions sur la motivation de cette proposition et souligne que les membres du Conseil communal sont tous des miliciens qui consacrent à cette tâche, quelque fois, entre 25 et 40 heures de travaux par semaine. Elle trouve qu'il y là quelque chose qui la chicane beaucoup.

Madame Solange Berset voudrait proposer aux personnes qui demandent un renvoi de l'objet et qui ont l'impression que le travail des membres du Conseil communal n'est pas en ordre de se mettre à disposition des citoyens et de venir dans le cadre de l'exécutif gérer les dossiers, parce que, pour ce objet, le Conseil communal sollicite le législatif pour l'octroi d'un crédit, le reste appartenant à l'opérationnel.

Comme la commission financière a émis un préavis favorable au crédit nécessaire à l'investissement proposé, Mme Solange Berset demande aux membres du législatif de vraiment soutenir ce projet afin de permettre au corps des sapeurs-pompiers de Sarine Nord d'acheter le nouveau véhicule durant l'année 2011.

Elle souhaiterait juste encore ajouter qu'il n'est pas vrai que l'état-major ne s'est pas prononcé sur le remplacement de ce véhicule. En effet, les membres de l'état major se sont déterminés sur le principe de cet achat mais la commission d'étude qui a été désignée n'a pas encore défini les détails du véhicule.

Pour permettre au groupe de travail de définir les détails, le Conseil communal a préféré attendre l'octroi du crédit qui doit aussi être avalisé par les quatre autres communes de l'entente intercommunale.

Le Conseil communal a choisi de soumettre au législatif un message pour cet investissement afin de permettre l'utilisation de la réserve de Fr. 70'000.00 constituée lors de la fusion des corps qui figure au bilan de la commune.

Mme Solange Berset se déclare d'avis que, dans le cas où aucune réserve n'aurait été constituée, le Conseil communal aurait pu prévoir au budget de fonctionnement 2011 un montant de l'ordre de Fr. 10'000.00 au titre de participation de la commune à l'achat du nouveau véhicule et qu'aucune question n'aurait été soulevée à ce propos.

Madame Solange Berset prie les membres du Conseil général de soutenir vraiment le crédit demandé pour que le corps des sapeurs-pompiers groupant les cinq communes de Sarine Nord puisse acquérir ce nouveau véhicule qui fait défaut.

M. François Vallat, commandant du corps des sapeurs-pompiers, précise que pour l'achat de ce véhicule l'opération sera « blanche » pour la commune de Belfaux.

De plus, lorsque le corps de Belfaux a fusionné avec celui de Grolley et Ponthaux, il a clairement été défini que le montant de Fr. 70'000.00 versé par le corps de Grolley et Ponthaux au titre de dot du mariage serait affecté à l'achat d'un nouveau véhicule tout-terrain en remplacement du véhicule Land Rover.

Le corps de Belfaux a pris cet engagement dans le cadre de la fusion.

M. François Vallat précise qu'un véhicule de transport et de traction pour les sapeurs-pompiers ne s'achète pas sur un catalogue, à part si l'on est riche et que l'on veuille satisfaire des envies qui peuvent être les mêmes que celles d'autres corps.

L'ECAB demande de satisfaire à un certain nombre d'exigences.

La liste contenant ces exigences a été transmise par l'ECAB au commandant des sapeurs-pompiers par télécopieur ce jour et un exemplaire a été transmis à Mme Solange Berset, syndique.

Le choix du corps des sapeurs-pompiers de Sarine Nord doit se porter sur un véhicule de traction qui doit pouvoir aussi transporter neuf personnes et du matériel.

Le cahier des charges ainsi défini par l'ECAB permettra à la commission d'étude de demander des offres à plusieurs fournisseurs.

M. François Vallat rappelle que des discussions relatives à l'achat de ce nouveau véhicule ont eu lieu au sein du corps des sapeurs-pompiers. Une séance d'état major à laquelle ont été convoqués tous les officiers et les sous-officiers supérieurs s'est déroulée le 8 septembre 2010.

M. François Vallat craint que, malgré le fait que le corps des sapeurs-pompiers possède d'autres véhicules, il pourrait arriver que, le jour où les sapeurs-pompiers devront intervenir au moyen du véhicule Land Rover, celui-ci ne démarre pas.

M. François Vallat laisse les participants à la séance de ce soir imaginer la chose, si tout à coup, les sapeurs-pompiers ne peuvent pas se rendre sur le lieu du sinistre avec suffisamment de matériel.

M. Jean-Marc Bertschy est d'avis que les opposants à cet investissement ne devraient pas passer une certaine mauvaise humeur quant à la qualité du message sur le vote ou le refus de l'objet car, à son avis il y a lieu de séparer les deux choses.

Les membres du Conseil général devraient pouvoir accorder leur confiance à l'exécutif pour décider d'un investissement de Fr. 13'000.00 car le législatif lui fait confiance pour l'engagement de montants bien plus élevés sans qu'il n'ait à voter ou à donner son avis.

L'intervenant se déclare d'avis que la proposition de reporter l'investissement est un peu disproportionnée.

Sur proposition de deux membres du bureau, le Président demande une suspension de séance de cinq minutes pour permettre aux conseillers généraux de discuter des propositions formulées par les groupes PDC – Futuro et Arc-en-ciel.

Le Président propose de continuer les débats en suggérant aux membres du Conseil général, soit de reprendre la parole, soit de maintenir leurs propositions ou de les retirer, soit de s'abstenir de tout commentaire.

Conformément à l'article 42 du règlement du Conseil général la commission financière et le Conseil communal prennent brièvement position sur le renvoi de l'objet. Le vote du Conseil général intervient après la prise de position de ces deux organes.

M. Frédéric Brülhart est d'avis que les membres du Conseil général sont tous conscients du fait que le corps des sapeurs-pompiers doit remplacer sans délai le véhicule de transport et de traction, surtout après avoir entendu les explications données par M. François Vallat.

L'intervenant fait part de son inquiétude, après avoir appris que l'ancien véhicule Land Rover risque de tomber en panne lors d'une intervention, et désire connaître le délai qui est

nécessaire à la livraison du nouveau véhicule au corps des sapeurs-pompiers, dans l'hypothèse où le Conseil général voterait le crédit nécessaire.

M. Frédéric Brülhart est bien conscient qu'un véhicule de ce type ne s'achète pas en consultant un catalogue et pense qu'il n'y en a aucun en stock auprès des fournisseurs.

L'intervenant relève que le Conseil général fonctionne de façon démocratique et estime légitime que chaque membre puisse poser des questions et exprimer une opinion. Personne n'a dit que les membres du législatif ne faisaient pas confiance à l'exécutif.

M. Frédéric Brülhart regrette que depuis le début de la législature en cours, il y a eu pas mal d'objets dont la présentation était malheureusement incomplète et souhaite que, lorsqu'il rédige des informations, le Conseil communal se mette à la place des conseillers généraux lorsqu'ils prennent connaissance d'un dossier par un message qui leur est adressé à domicile.

Les membres du Conseil général ne disposent pas de toutes les informations qu'ils souhaiteraient connaître et attendent que l'exécutif soit le plus explicite possible.

L'intervenant déclare n'avoir pas pu se rendre compte, à la lecture du message relatif à ce point de l'ordre du jour, de l'urgence qu'il y a à remplacer le véhicule Land Rover des sapeurs-pompiers et relève que l'un des points qui l'exaspère dans ce cas est le fait d'apprendre au début de la présentation de l'objet, que l'ECAB va octroyer au corps des sapeurs-pompiers une subvention de 29% et de constater que cette indication, qui ne figure pas de façon précise dans le message, ne permet pas au Conseil général de prendre une décision en toute connaissance de cause.

M. Frédéric Brülhart est bien conscient du fait que le Conseil communal ne soit pas seul responsable de cette situation mais qu'il doit bien comprendre que les conseillers généraux, qui doivent prendre des décisions, aient de la peine à les prendre à une température aussi élevée sans mettre de l'huile sur le feu.

M. Pascal Marchon fait sienne l'inquiétude de M. Frédéric Brülhart quant au délai de livraison du nouveau véhicule, c'est-à-dire le temps qui va s'écouler entre le moment de la commande et le moment où le nouveau véhicule sera livré.

L'intervenant st d'avis que le renvoi de l'objet ne va pas écourter le délai d'attente.

En résumant les interventions, M. Pascal Marchon constate que le bon sens conforte la thèse selon laquelle un véhicule de plus de trente ans n'offre plus les garanties de fiabilité que l'on pourrait attendre.

L'intervenant remarque qu'il y a de la grogne quant à la manière de présenter certains dossiers mais relève que, pour le crédit demandé pour le véhicule du service du feu, personne n'a émis d'inquiétude sur le risque de mise en danger du budget communal et se déclare d'avis que le montant proposé ne soit suffisamment important pour craindre un tel risque.

De l'avis de M. Pascal Marchon, le seul motif qui pourrait être évoqué à l'appui de la demande de renvoi de l'objet pourrait être celui du choix du véhicule.

L'intervenant ne se déclare pas compétent pour émettre un avis quant au choix du véhicule et invite les membres du Conseil général à faire confiance à l'état major du corps des sapeurs-pompiers et à lui déléguer la compétence de choisir un véhicule dans le cadre du crédit qui sera voté.

La parole n'étant plus demandée, le Président demande à Mme Caroline Saner, porte-parole du groupe PDC – Futuro, si elle désire maintenir sa demande de renvoi de l'objet à une séance extraordinaire, courant hiver 2010 – 2011.

Mme Caroline Saner, porte-parole du groupe, répond par l'affirmative.

A titre de remarque liée au fonctionnement de l'institution, le Président rend les membres du législatif, qui souhaiteraient le renvoi de l'objet, attentifs au fait que la tenue d'une nouvelle séance va peut-être coûter plus cher que la participation effective de la commune à l'achat du nouveau véhicule.

Mme Caroline Saner se déclare consciente qu'au niveau du fonctionnement de l'institution, la tenue d'une nouvelle séance du législatif va engendrer des coûts pour la commune et relève, comme M. Pascal Marchon, que le Conseil général a fait souvent preuve de bon sens durant la législature en cours, puisque ses membres ont accepté de retirer des points figurant à l'ordre du jour, de voter des crédits déjà utilisés et de donner ainsi des chèques en blanc.

L'intervenante signale aux membres du Conseil général que, dans le cas présent, il s'agit d'un vote de contestation pour un montant qui n'est pas important si l'on tient compte de la subvention qui sera accordée par l'ECAB pour le véhicule mais souligne que les réserves émises pour l'engagement de montants de peu d'importance permettent de prendre conscience du fait que le Conseil général doit aussi se prononcer sur des dépenses importantes comme l'une des prochaines figurant aussi au budget des investissements 2011.

A un moment donné, les interventions formulées pour ce genre d'objet ont pour but d'obtenir que le Conseil général soit pris au sérieux.

Le législatif doit prendre l'exécutif au sérieux et l'exécutif doit prendre au sérieux le législatif.

Le Président donne la parole à la commission financière pour prendre position sur les conséquences d'un éventuel report de cet investissement.

Au nom de la commission financière, M. Roland Schmutz mentionne que, comme relevé dans le rapport relatif à cet investissement, l'acceptation ou le refus de l'investissement lié au véhicule des sapeurs-pompiers n'a pas d'influence sur le budget 2011.

Le Président donne la parole au Conseil communal pour sa prise de position.

Mme Solange Berset rappelle aux membres du Conseil général que tous les messages transmis par l'exécutif au Conseil général sont avalisés par le Conseil communal.

D'autre part, si le Conseil général estime nécessaire la tenue d'une nouvelle séance pour délibérer de cet objet, le Conseil communal organisera une nouvelle séance.

S'agissant du Conseil général qui doit être pris au sérieux, Mme Solange Berset pense très sincèrement que l'intervention visant à demander le report de cet objet n'est pas très juste, puisqu'il a été convenu en tout temps que chaque membre du Conseil communal responsable d'un dossier était à disposition pour expliquer devant les groupes le contenu du dossier et pour répondre aux questions des membres.

Mme Solange Berset relève qu'aucun groupe représenté au Conseil général n'est intervenu à aucun moment auprès des membres de l'exécutif pour solliciter des informations sur le dossier.

Il a pourtant été convenu de procéder de cette manière pour éviter des problèmes.

Mme Solange Berset est d'avis qu'il est erroné de dire que le Conseil communal ne prend pas les choses au sérieux car il fait tout ce qu'il peut pour que le Conseil général soit informé sur les objets qu'il lui soumet pour acceptation et souligne que l'exécutif répond aux questions pour autant qu'on lui en pose.

Si les autorités exécutive et législative veulent être prises au sérieux, Mme Solange Berset est d'avis qu'un geste de mauvaise humeur, qui pourrait être exprimé au moment du vote d'un objet qui ne coûte rien à la commune, n'est pas la chose la plus adéquate.

Mme Solange Berset demande aux membres du Conseil général de faire preuve de sagesse et de bien vouloir soutenir le vote de cet objet, d'autant plus que son acquisition ne concerne pas la seule commune de Belfaux, car elle ne juge pas opportun de manifester un geste de mauvaise humeur dans le cadre du vote d'un objet qui concerne aussi d'autres communes.

Elle remercie les membres du Conseil général de soutenir l'objet proposé et de refuser son renvoi.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale et demande aux membres du Conseil général de se prononcer sur la proposition formulée par Mme Caroline Saner au nom du groupe PDC – Futuro de renvoyer l'objet à une séance ultérieure.

Au vote, la proposition du groupe PDC – Futuro est refusée par 15 voix contre 12 et une abstention.

Comme la proposition de renvoi de l'objet est refusée, le Président demande aux membres du Conseil général de se prononcer sur le principe du remplacement d'un véhicule tout-terrain de transport et de traction pour le corps des sapeurs-pompiers de Sarine Nord et de voter le crédit relatif à son achat de Fr. 100'000.00.

Au vote, la proposition de remplacer le véhicule tout-terrain du corps des sapeurs-pompiers et le crédit y relatif de Fr. 100'000.00 sont acceptés par 21 voix contre une et six abstentions.

4.3 Conduite de transport d'eau potable pour la liaison du réseau entre le secteur des Grands-Esserts et la route En-Verdau

Le Président donne la parole au Conseil communal pour lui permettre d'apporter des informations en plus de celles qui figurent dans le message qu'il a adressé aux membres du Conseil général le 9 novembre 2010.

Comme le Conseil communal n'a pas d'informations complémentaires à donner en plus de celles qui figurent dans le message adressé au Conseil général, le Président donne la parole à la commission financière pour la lecture de son rapport relatif à cet investissement.

Dans son rapport lu par M. Roland Schmutz, la commission financière propose au Conseil général d'accepter le crédit demandé de Fr. 95'000.00 pour cette conduite. La garantie d'un réseau d'eau propre fiable est nécessaire pour une commune.

Le Président ouvre la discussion générale.

Par la voix de son porte-parole M. Alain Bise, le groupe PDC - Futuro accueille très favorablement cette demande d'investissement pour la future liaison du réseau d'eau de la commune. Il est primordial de pouvoir assurer la distribution d'eau de la zone de Combarod et éviter une coupure d'eau importante lors de travaux ou de rupture de la conduite existante.
La réalisation de ce nouvel équipement doit être acceptée par le Conseil général car la pérennité du réseau de base est en jeu.

De plus, ce crédit sera directement financé par le compte de la réserve pour l'approvisionnement et la distribution d'eau potable constituée d'un montant de plus d'un million de francs.

Le groupe PDC - Futuro accepte unanimement cet investissement et le crédit y relatif d'un montant de Fr. 95'000.00.

L'intervenant relève cette fois avec plaisir que les coûts des travaux de fouilles n'ont pas été oubliés.

M. Frédéric Brülhart, exploitant de l'entreprise concessionnaire du réseau de distribution d'eau potable de la commune, annonce qu'il se récusera pour la décision que le Conseil général prendra à propos de ce point de l'ordre du jour.

M. Jean-Paul Meyer désire savoir de quel matériau sera constituée la conduite d'eau potable.

M. Marc Lüthi lui répond que les tuyaux de la conduite d'eau sont constitués de PE (polyéthylène extrudé).

M. Dominique Schaller désire connaître la provenance des ressources qui alimentent la réserve constituée pour financer les installations d'approvisionnement et de distribution d'eau potable.

M. Marc Lüthi répond à l'intervenant que ces ressources proviennent, d'un part, de l'excédent annuel des revenus du compte lié à l'approvisionnement et la distribution d'eau potable et des taxes de raccordement payées pour les nouvelles constructions.

M. Marc Lüthi précise que cette réserve ne peut pas être affectée à d'autres buts que ceux liés à l'approvisionnement et de la distribution d'eau potable et qu'elle sera utilisée comme suit pour les investissements réalisés en 2010 et décidés jusqu'à ce jour:

Réserve au 31.12.2009		1'173'000.00
Assainissement du puits de la station de pompage	495'000.00	
Adduction d'eau du Praz Novy	50'000.00	
Conduite de transport d'eau pour la liaison du Secteur Les Grands-Esserts à la route En-Verdau	95'000.00	
T o t a u x	640'000.00	1'173'000.00
Réserve restante	533'000.00	

M. Marc Lüthi relève que la commune devra également faire face à d'autres investissements importants pour l'eau potable au cours des années à venir et signale aux membres du Conseil général que le Conseil communal devra adapter le règlement sur la distribution d'eau potable à la nouvelle loi sur l'eau potable.

Cette nouvelle loi et son règlement d'application vont contraindre la commune à calculer de manière différente l'eau potable facturée aux abonnés au réseau de distribution.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale et demande aux membres du Conseil général de se prononcer sur le principe de la pose d'une conduite de transport d'eau potable pour relier le secteur les Grands-Esserts à la route En-Verdau et de voter le crédit y relatif de Fr. 95'000.00.

Au vote, l'objet et le crédit y relatif sont acceptés par 27 voix, sans opposition ni abstention.

4.4 Centrale de chauffage à distance, bâtiments pour les installations techniques et le silo à copeaux
Vote du crédit complémentaire et de l'emprunt y relatif

A partir de ce point de l'ordre du jour, M. Frédéric Brülhart participe à nouveau aux délibérations du Conseil général.

Le Président donne la parole au Conseil communal pour lui permettre d'apporter des informations en plus de celles qui figurent dans le message qui a été adressé aux membres du Conseil général le 9 novembre 2010.

Mme Solange Berset communique aux membres du Conseil général un récapitulatif des différentes phases de l'évolution du dossier relatif à ce point de l'ordre du jour.

Elle rappelle que le Conseil communal a demandé au législatif, le 1er décembre 2009, un crédit pour la construction des bâtiments qui abriteront les installations techniques et qu'il leur proposait auparavant la solution de contracting qui limite les risques pour la commune.

Diverses questions liées à l'emplacement des constructions destinées aux installations techniques ont été posées lors de cette séance.

Le Conseil communal a informé le Conseil général du fait qu'il étudiait l'implantation de ces constructions sur deux sites, l'un sur la parcelle jouxtant la halle des sports et l'autre à proximité du centre paroissial.

Suite aux discussions, le Conseil communal a déduit que plusieurs membres du législatif n'étaient pas favorables à l'implantation des bâtiments de la centrale de chauffage à proximité de la halle des sports, notamment à cause de la circulation des poids lourds qui acheminent les copeaux de bois pour alimenter le silo.

Ainsi, le Conseil communal a poursuivi les démarches auprès de la paroisse pour obtenir un accord en vue de la mise à disposition d'un emplacement pour les constructions.

Le Conseil communal n'a pas estimé nécessaire de tenir une nouvelle séance pour informer les membres du législatif du choix de l'emplacement sur lequel seront implantés les bâtiments de la centrale de chauffage, estimant qu'ils ont été informés par un message daté du 5 mai 2010 de l'accord conclu avec la paroisse pour la cession d'une surface de terrain gazonnée en vue de la construction des bâtiments nécessaires aux installations techniques et au silo à copeaux dans le prolongement des places de stationnement du centre paroissial.

Dans le même message, le Conseil communal informait le législatif du fait que l'accord de contracting avait été signé entre la commune et le groupe E.

Le Conseil communal mentionnait également dans son message du 5 mai 2010 qu'il se tenait à la disposition des membres du Conseil général pour leur fournir tout autre renseignement.

M. Jean-Bernard Schenevey constate que l'augmentation du coût de construction des bâtiments nécessaires aux installations techniques contribue à faire baisser le prix du KW/h de consommation d'énergie.

Par cette comparaison, il relève que, le 1er décembre 2009, les membres du Conseil général ont accepté de financer les constructions liées aux installations techniques de la

centrale de chauffage en sachant que la commune paierait l'énergie à un prix supérieur à 20 ct le KW/h, alors que le taux d'intérêt pris en compte pour le calcul des frais financier du crédit complémentaire de Fr. 150'000.00 permettra de ramener le prix du KW/h à moins de 20 ct.

M. Jean-Bernard Schenevey signale aux membres du Conseil général que les bâtiments figurant en vert sur le plan des conduites à distance affiché à la paroi de la salle communale sont ceux dont les propriétaires on signé un contrat pour la fourniture de chaleur avec le groupe E.

Il s'agit des bâtiments de la commune, du centre paroissial, de l'église et des immeubles de la famille Alvarez, ainsi que les deux immeubles locatifs projetés au quartier Praz Novy.

M. Jean-Bernard Schenevey souligne que la taxe fixe annuelle pour les immeubles privés est fixée à Fr. 120.00 par KW/an alors que la taxe fixée pour les bâtiments communaux est réduite à Fr. 80.00 par KW/an.

La taxe annuelle de la paroisse de Belfaux, qui ne désire pas payer l'énergie à plus de 18 ct par KW/h, a été fixée à Fr. 110.00 par KW/an.

La commune, qui investit dans la construction des bâtiments destinés aux installations techniques, bénéficie d'une taxe annuelle de puissance nettement plus favorable.

L'accord négocié entre la commune et le groupe E concernant le bonus au succès consiste en une baisse de la taxe de puissance de la commune de Fr. 10.00 par KW/an pour les bâtiments communaux si l'énergie distribuée par le thermoréseau atteint 4 millions de KW/H par année.

Ce bonus ne représente pas des sommes importantes mais démontre que l'autorité communale a bien défendu ce dossier auprès du groupe E.

M. Jean-Bernard Schenevey est d'avis que c'est à la commune d'assurer le rôle de moteur et de mettre à disposition du groupe E les bâtiments nécessaires aux installations techniques.

M. Jean-Bernard Schenevey admet que le message adressé par le Conseil communal pour la séance du 1er décembre 2009 manquait de précision du fait que la commune ne disposait que de prix estimés en fonction du volume des bâtiments et se déclare d'avis que le montant estimé à l'époque à Fr. 650'000.00 avec une variation de +/- 15% n'est pas très loin de celui du devis établi par l'ingénieur mandaté pour le projet.

Le Président donne la parole à la commission financière pour la présentation de son rapport lié à ce crédit complémentaire.

Dans son rapport lu par M. Roland Schmutz, la commission financière rappelle que le Conseil général avait accepté, dans sa séance du 1er décembre 2009, un crédit d'un montant de Fr. 650'000.00.

Une étude plus approfondie, un changement d'emplacement démontrent que ce crédit est insuffisant.

Sur la base des documents fournis et de cette nouvelle situation, la commission propose au Conseil général d'accepter le crédit complémentaire de Fr. 150'000.00.

Le Président ouvre la discussion générale.

Par la voix de Mme Caroline Saner, porte-parole, le groupe PDC – Futuro déclare avoir pris connaissance de la demande de crédit complémentaire concernant le bâtiment pour les installations techniques et le silo à copeaux.

Il en reste perplexe.

Pour rappel :

1. Courant novembre 2009, les membres du Conseil général recevaient un message (no 2009 – 942 -03) concernant la centrale de chauffage à distance. Le projet était copieux et l'investissement conséquent (Fr. 2'250'000.00). Les différents groupes s'étaient alors réunis pour leur séance de préparation respective pour discussion.

2. Le soir du 1er décembre 2009, jour de la séance du Conseil général, les membres du Conseil général recevaient, en arrivant, un nouveau message no 2009-942-03) du Conseil communal concernant ce même objet. Il faisait état d'un nouveau projet moins coûteux pour la commune et tout aussi efficace, sous forme de contracting. D'après le message, le dossier avait apparemment évolué et le Conseil communal pouvait proposer un nouveau projet pour un montant de Fr. 650'000.00 (+/ - 15%) y compris les installations sanitaires, l'électricité et l'éclairage). Le lieu de l'implantation qui semblait alors idéal, toujours d'après le message, était situé dans le prolongement de la halle des sports.
   Le Conseil communal avait souhaité que cet objet ne soit pas renvoyé argumentant que la paroisse de Belfaux, qui devait pallier rapidement à la défectuosité du chauffage de l'église investirait dans une autre énergie si l'opportunité de se raccorder très rapidement à un chauffage à distance ne lui était pas offerte rapidement. Le Conseil communal avait fait part de ses craintes que le renoncement par la paroisse à un raccordement de l'église au système de chauffage ne permette plus jamais la concrétisation d'un réseau de chauffage à distance sur le territoire communal.

   Le Conseil communal avait alors reconnu que la manière dont était présenté le projet pouvait contribuer à déboussoler les conseillers généraux.

   Suite à plusieurs interventions, et après de longs et vifs débats durant cette séance, le Conseil général avait fini par accepter, à la majorité, la proposition du législatif dont la teneur était la suivante :

   - Les membres du législatif libèrent le crédit de Fr. 650'000.00 et votent l'emprunt y relatif.

   - Les membres du législatif demandent à être consultés quant au choix de l'emplacement des bâtiments nécessaires à l'installation de chauffage à distance.

   - Les membres du Conseil général accordent leur confiance au Conseil communal en ce qui concerne les négociations avec un fournisseur d''énergie pour obtenir le meilleur prix de l'énergie.

3. Lors de la séance du Conseil général du mois de mai 2010, le site d'implantation de la centrale de chauffe avait été défini sur un emplacement proche du centre paroissial. A cette occasion, une question avait été soulevée quant à l'emplacement près de la déchetterie, question à laquelle le Conseil communal a répondu par la négative, argumentant que le transport d'énergie coûterait un pourcentage élevé en énergie, sans toutefois se baser sur des chiffres concrets.

4. Lors de la même séance du Conseil général, une proposition avait été faite concernant un soutien technique pour les projets techniques entrepris par la

commune (proposition de M. Jean-Paul Meyer). En effet, il avait été soulevé l'épineux problème des projets mal ficelés soumis au Conseil général ou retirés à la dernière minute.

Aujourd'hui, une année après les premières tractations urgentes pour la construction d'une centrale de chauffage, le groupe PDC - Futuro constate que nous sommes à nouveau devant un projet mal ficelé, incomplet, imprécis et bâclé. En effet, nous devons nous déterminer aujourd'hui pour un crédit complémentaire de Fr. 150'000.00 pour la construction du bâtiment de la centrale de chauffe.

Dans le message no 2010 - 942.12, il ne ressort aucune donnée qui explique l'augmentation de ce crédit. Serait-il le fait qu'il y ait deux chaudières, contrairement au projet initial qui n'en prévoyait qu'une? Et si c'est le cas, pourquoi en est-on arrivé là?

Le groupe se pose à nouveau plusieurs questions. Il constate que le projet est certes conséquent et technique et est d'autant plus surpris qu'aucune aide d'une commission technique n'ait été demandée. De plus, le projet n'a apparemment pas de squelette. On veut mettre de la viande à un os qui n'existe pas encore. Le projet est chancelant, mais coûteux. Et apparemment, ce n'est qu'un début.

Qu'en est-t-il de l'emplacement du site? Aucune variante n'a été proposée au Conseil général pour consultation comme ça avait été prévu. Nous ne savons toujours pas ce qu'il en est du prix du KW/h. Aujourd'hui, le Conseil général doit se déterminer sur une plus-value de plus de 20%, mais ne sait pas exactement pourquoi. Le projet n'est que très peu mature. De plus, les travaux sont lents. Bref, une foule de détails qui, s'ajoutant les uns aux autres, démontrent un projet boiteux.

De ce fait, c'est ici qu'il faut à nouveau bien distinguer les deux choses, le groupe PDC - Futuro est d'avis qu'il est opportun de construire une centrale de chauffage à distance. Comme l'avait, à très juste titre, relevé M. Dominique Schaller lors de la séance du Conseil général de décembre 2009, "le Conseil général de Belfaux est le représentant des citoyens de la commune et doit tout mettre en œuvre pour limiter la production de gaz à effet de serre à l'échelle locale". Le groupe ne s'oppose pas, sur le principe, à cette demande et à ce montant.

Cependant, par un vote de contestation au vu de la mauvaise présentation de ce dossier, qui est encore une fois incomplet et peu précis, le groupe propose de renvoyer cet objet à une séance extraordinaire, courant hiver 2010-2011 demandant au Conseil communal d'être plus précis et structuré dans la présentation des objets soumis au Conseil général.

Le groupe PDC - Futuro soumet une proposition de renvoi pour la présentation imprécise et incomplète de ce dossier et propose, selon l'article 42 du règlement du Conseil général, de renvoyer cet objet à une séance extraordinaire au vu de l'urgence de cette demande de complément de crédit et ce d'ici à mars 2011.

Le groupe est conscient que ce report peut avoir des conséquences significatives, mais est aussi persuadé, qu'il est dans l'intérêt public et du contribuable de statuer sur des éléments probants qui doivent nous être fournis par le Conseil communal, sachant que ce projet engage la commune pour de nombreuses années encore… De plus, au vu de l'avancé des travaux et des

gelées qui s'annoncent, le report du dossier de trois mois n'est pas démesuré par rapport à l'investissement à long terme.

Par la voix de Mme Barbara Dousse, porte-parole, le mouvement Arc-en-ciel rappelle qu'en date du 1er décembre 2009, le Conseil communal a présenté au Conseil général une centrale de chauffage à distance à bois.

On a présenté aux membres du législatif des chiffres approximatifs pour une contracting, avec en plus un investissement de Fr. 650'000.00 pour la construction d'un bâtiment à charge de la commune.

Le Conseil général a accepté d'avancer avec un projet, à condition d'être tenu au courant de la situation.

Par la suite, en date du 7 mai 2010, les membres du Conseil général ont reçu un message du Conseil communal, comme exigé, les informant, entre autre, que le contrat avec le groupe E était signé mais ne mentionnant pas à quelles conditions et ne faisant référence à aucun chiffre.

Aujourd'hui, le Conseil communal demande aux conseillers généraux une augmentation du crédit de Fr. 150'000.00.

Par contre, le législatif ne sait toujours pas à quelles conditions ce contrat avec le groupe E a été signé et quelles seront les conséquences pour la commune. Quelle est l'incidence de ce supplément de Fr. 150'000.00 rapporté en KW/h?

Le mouvement précité estime inacceptable que le Conseil communal présente au Conseil général une telle demande de crédit sans lui donner une information complète sur ce sujet si important pour la commune et pour les énergies renouvelables que le mouvement Arc-en-ciel soutient.

Le groupe Arc-en-ciel veut se prononcer en connaissant la situation avec chiffres et tableaux à l'appui.

Mme Solange Berset rappelle que les réticences exprimées lors de la séance du 1er décembre 2009 étaient plutôt axées sur l'emplacement proposé pour la construction des bâtiments destinés aux installations techniques à proximité de la halle des sports qui ne paraissait pas particulièrement adéquat.

Mme Solange Berset estime difficile d'entendre que le dossier présenté n'est pas sérieux du fait qu'il a été préparé par un ingénieur et souligne que, dès le moment où le Conseil général a voté le crédit nécessaire aux constructions qui abriteront les installations techniques, le mandat d'étude a été confié à des professionnels.

Mme Solange Berset relève que les membres du Conseil général ont reçu le dossier relatif aux installations techniques de la centrale de chauffage et rappelle que, lors de la séance du 11 mai 2010, aucun membre du Conseil général n'a formulé de demande en vue d'obtenir que le législatif se prononce sur d'autres éléments que ceux expliqués par le Conseil communal.

S'agissant de l'absence d'argument qui justifierait l'augmentation du coût des constructions liées aux installations techniques, M. Jean-Bernard Schenevey se déclare d'avis que l'explication se trouve dans le devis du bureau MB Engineering Sàrl qui a analysé les chiffres en fonction d'éléments précis qui lui ont été communiqués.

L'emplacement des constructions initialement prévu parallèlement à l'extension des bâtiments scolaires ne convenait pas à une grande partie des membres du Conseil général.

M. Jean-Bernard Schenevey signale aux membres du Conseil général que des gabarits ont été posés sur une partie des places de stationnement du centre paroissial pour permettre au Conseil de paroisse de se rendre compte de l'emprise des constructions sur cette place.

L'autorité paroissiale a jugé cette emprise trop importante et le Conseil communal a décidé de déplacer ces constructions sur une parcelle sise à l'est du parking du centre paroissial.

La proposition d'ériger les bâtiments nécessaires aux installations techniques sur le site de la déchetterie n'a pas été étudiée en détail puisque l'ingénieur a déconseillé cette variante du fait que le transport d'énergie sur plusieurs centaines de mètres pour atteindre le premier abonné coûtait beaucoup trop cher en termes de rendement calorique.

S'agissant du prix du KW/h dont parle Mme Barbara Dousse, M. Jean-Bernard Schenevey rappelle que le prix indiqué dans le message remis lors de la séance du 1er décembre 2009 était de 15.42 ct le KW/h, ce qui correspond au prix de la fourniture d'énergie, sans tenir compte de l'intérêt ni de l'amortissement du coût des bâtiments liés aux installations techniques. Ce prix ne changera pas si l'on tient compte de la taxe de puissance fixée à Fr. 80.00 par KW/an.

Mme Barbara Dousse pose la question de savoir si le coût supplémentaire des bâtiments destinés aux installations techniques aura une incidence sur le prix de l'énergie.

M. Jean-Bernard Schenevey répond à l'intervenante que l'intérêt du montant de l'investissement estimé à Fr. 650'000.00 au départ calculé au taux de 2.37% l'an augmente le prix du KW/h d'énergie thermique de 2.37ct.

Par contre l'intérêt de l'investissement total de Fr. 800'000.00 calculé au taux de 1% n'augmente le coût de l'énergie thermique que de 1.23 ct par KW/h.

Mme Barbara Dousse estime optimiste la prise en compte d'un taux d'intérêt de 1% pour l'emprunt qui sera contracté pour financer les constructions liées aux installations techniques.

M. Jean-Bernard Schenevey signale que le taux de l'intérêt offert par l'établissement bancaire auprès duquel la commune a renouvelé un emprunt au début 2010 était légèrement inférieur à 1% et précise que, dans le cas où le coût des constructions pourrait être maintenu à Fr. 650'000.00, celui du KW/h d'énergie serait inférieur à celui indiqué lors de la séance du 1er décembre 2009.

Mme Barbara Dousse est d'avis que l'indication, au moyen d'un tableau, des différents chiffres communiqués au cours de la séance de ce soir aurait été appréciée des membres du Conseil général et aurait facilité leur compréhension.

M. Jean-Bernard Schenevey admet que les indications relatives à l'intérêt et à l'amortissement de l'investissement lié aux constructions nécessaires aux installations techniques auraient pu figurer sur un tableau.

S'agissant de l'amortissement qui est calculé au taux de 4%, M. Jean-Bernard Schenevey relève qu'il va être pris en considération sur une durée de 25 ans et qu'au terme de cette durée, la centrale de chauffage sera remise à la commune dans l'état où elle se trouvera.

A partir de ce moment, le coût du KW/h d'énergie sera calculé différemment.

Mme Solange Berset, qui a entendu que le Conseil communal ne prenait par le Conseil général au sérieux, souligne que, dans le cas présent, le contraire a été démontré puisque l'exécutif aurait pu continuer le processus de réalisation de la centrale de chauffage sans soumettre au législatif le message et le devis que ses membres ont reçu le 10 novembre 2010 et venir en retardement lui demander de ratifier le crédit complémentaire.

Le Conseil communal se trouve, dans des situations de ce genre, assis entre deux chaises et doit subir des reproches parce qu'il joue la transparence.

Le message remis avant la séance de ce soir, qui était accompagné d'un devis précis mentionnant chaque poste du cahier des charges, démontre bien que le Conseil communal a voulu jouer la transparence

Au nom du Conseil communal, Mme la Syndique demande aux membres du Conseil général de soutenir le crédit complémentaire demandé afin de permettre le respect des engagements pris avec les intéressés.

M. Jean-Paul Meyer désire connaître les termes du contrat passé entre la commune et le groupe E du fait que, lors de la séance du 1er décembre 2009, le groupe E n'était pas le seul fournisseur d'énergie intéressé à exploiter cette centrale de chauffage.

L'intervenant relève que les conditions du contrat passé entre la commune et le groupe E ne sont pas connues des membres du Conseil général et souhaite que des informations leur soient données à ce propos.

M. Jean-Bernard Schenevey rappelle que des informations ont été données à ce propos au cours de la séance de ce soir et rappelle que les conditions fixées par le contrat passé entre la commune et le groupe E se résument ainsi :

Puissance souscrite – 400 KW
Taxe annuelle pour la puissance souscrite Fr. 80.00 KW/an
Prix de l'énergie 15.42 ct par KW/h.

Le prix du KW/h n'a pas changé par rapport à celui indiqué lors de la séance du 1er décembre 2009.

De plus, la commune a obtenu l'octroi d'un bonus au succès qui permettra de réduire de Fr. 10.00 par KW/an la taxe de puissance pour les bâtiments communaux si la production globale du thermoréseau augmente.

M. Dominique Schaller est d'avis que le coût supplémentaire de Fr. 150'000.00 par rapport au projet présenté le 1er décembre 2009 provient du choix du site proche du centre paroissial pour y construire un bâtiment isolé pour les installations techniques, alors que le bâtiment estimé à Fr. 650'000.00 était prévu dans l'extension des bâtiments scolaires et l'implantation du bâtiment à cet endroit aurait permis de profiter de synergies entre les différentes constructions.

M. Dominique Schaller part de l'idée que, comparativement aux expériences vécues dans d'autres communes qui ont réalisé un thermoréseau, la commune de Belfaux a fait un choix judicieux en prévoyant de construire le bâtiment de la centrale de chauffage à l'extérieur et en optant pour un bâtiment suffisamment volumineux pour contenir deux chaudières qui permettront de fournir de l'énergie de chauffage en suffisance aux propriétaires qui voudront raccorder leurs immeubles une fois que la centrale de chauffage sera opérationnelle.

De l'avis de l'intervenant, le coût estimé à Fr. 800'000.00 pour ce type de construction ne paraît pas exagéré par rapport aux investissements consentis dans ce domaine par d'autres communes.

Le Président demande une suspension de séance de cinq minutes pour permettre aux membres des groupes de se consulter.

Le Président ouvre à nouveau la discussion générale.

M. Hubert Sauvain relève que ce projet lui tient aussi à cœur et souhaite que le processus en cours pour permettre sa réalisation aille de l'avant.

L'intervenant regrette une fois de plus que les règles de gestion de projets édictées, il y une dizaine d'années, ne soient plus respectées depuis un certain temps et propose de ressortir des archives le document contenant ces directives.

Pour permettre de présenter un projet de façon claire, un tableau comprenant l'indication et la comparaison de différents éléments contribue à améliorer la compréhension du sujet.

M. Hubert Sauvain signale qu'il est à la disposition du Conseil communal pour lui apporter aide et conseils.

M. Georges Baechler pose la question de savoir si le projet des constructions nécessaires aux installations techniques de la centrale de chauffage a été mis à l'enquête publique et désire connaître les conséquences qui pourraient découler du refus du crédit complémentaire de Fr. 150'000.00 par le législatif.

M. Dominique Corpataux admet que la réalisation d'une centrale de chauffage avec conduites à distance est souhaitée par l'ensemble du Conseil général mais regrette que le manque d'informations sur cet objet soit récurrent et pose problème.

Les membres du Conseil général ont à nouveau dû prendre connaissance, au cours de la séance de ce soir, d'informations qui auraient pu leur être communiquées par un support papier dans le délai de vingt jours avant la tenue de la séance.

M. Dominique Corpataux comprend que des informations suffisamment complètes sont difficiles à fournir mais constate que chaque privé, qui veut investir dans des travaux de construction ou dans l'achat de véhicules, demande des offres, procède à des comparaisons de prix et sollicite des arguments pour lui permettre de se déterminer et pense que le Conseil général doit disposer d'informations de ce type pour être en mesure de prendre des décisions en connaissance de cause.

Le Conseil communal doit comprendre que le législatif ne peut pas se déterminer sur la base d'informations qui lui sont communiquées en cours de séance.

Le groupe PDC – Futuro a demandé le renvoi de deux objets prévus au budget des investissements mais laisse aux conseillers généraux la liberté de se déterminer sur les propositions qui leur seront soumises.

Le Président pose à Mme Caroline Saner la question de savoir si elle maintient la proposition de renvoi qu'elle a formulée au nom du groupe PDC- Futuro.

Mme Caroline Saner répond par l'affirmative.

Le Président demande à la commission financière de faire connaître sa prise de position.

Le rapporteur de la commission financière, M. Roland Schmutz rappelle que l'investissement d'un montant de Fr. 150'000.00 pour cet objet est possible et que le budget de fonctionnement permet de garantir les frais financiers qui y sont liés.

En cas de refus de l'objet, le montant de Fr. 150'000.00 sera disponible au budget des investissements 2011.

Le Président donne la parole au Conseil communal pour prendre position sur la demande de renvoi de cet objet.

S'agissant du crédit complémentaire de Fr. 150'000.00, Mme Solange Berset rappelle aux membres du Conseil général que ce montant est nécessaire au financement des

constructions liées à la centrale de chauffage et que leur réalisation sera bloquée en cas de refus. Elle ne voit pas à quel autre but que celui du chauffage à distance la commune pourrait affecter ce montant.

Mme Solange Berset demande aux membres du Conseil général de vraiment soutenir le crédit complémentaire de Fr. 150'000.00 et assure ses membres que le Conseil communal mettra tout en œuvre pour réduire au maximum le coût des constructions nécessaires à cette installation de chauffage.

Le coût de Fr. 796'250.00 estimé pour ces constructions ne réjouit pas non plus le Conseil communal mais il résulte d'un calcul effectué de manière plus précise que celui du projet présenté le 1er décembre 2009. Le coût des bâtiments présenté le 1er décembre 2009 a été effectué sur la base d'un volume de construction tandis que celui qui est présenté à la séance de ce soir a été effectué sur la base d'éléments concrets par un spécialiste.

M. Jean-Bernard Schenevey part du sentiment selon lequel les esprits ne différencient que difficilement le prix de la fourniture d'énergie et celui des bâtiments à financer par la commune.

Les abonnés au thermoréseau paieront l'énergie consommée au groupe E et la commune en fera de même pour la consommation des bâtiments qu'elle fera raccorder.

La décision à prendre ce soir par le législatif n'aura aucune influence sur le prix de l'énergie facturée par le groupe E.

La fixation du prix de l'énergie de chauffage n'est pas de la compétence de la commune qui s'est limitée à négocier un contrat en sa faveur, compte tenu du fait qu'elle est le seul abonné à investir dans l'équipement de la centrale de chauffage.

De plus, la taxe de puissance que la commune paiera au groupe E est fixée à Fr. 80.00 par KW/an de puissance installée contre Fr. 120.00 par KW/an pour les autres abonnés.

Au cas où le crédit complémentaire serait refusé par le législatif, M. Jean-Bernard Schenevey déclare ne pas être en mesure de préjuger de la réaction du fournisseur d'énergie qui exigera peut-être un dédit. Il rappelle aussi que l'énergie doit être fournie à la paroisse pour le chauffage de l'église au plus tard au début de l'hiver 2011-2012.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale et invite les membres du Conseil général à se prononcer sur la demande de report de cet objet à une séance ultérieure formulée par Mme Caroline Saner au nom du groupe PDC – Futuro.

Au vote, cette proposition est refusée par 16 voix contre 8 et quatre abstentions.

Le Président demande ensuite aux membres du Conseil général de se prononcer sur l'octroi du crédit complémentaire de Fr. 150'000.00 et sur l'emprunt y relatif pour la construction des bâtiments qui abriteront les installations techniques et le silo à copeaux.

Au vote final, le crédit complémentaire de Fr. 150'000.00 et l'emprunt y relatif sont acceptés par 22 voix sans opposition. Il est dénombré 6 abstentions.

4. 5 Vote final du budget de fonctionnement et du budget des investissements 2011

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale concernant ce point de l'ordre du jour et demande aux membres du Conseil général de se prononcer sur le budget de fonctionnement 2011 qui se présente comme suit :

Total des revenus	Fr. 9'533'675.00
Total des charges	Fr. 9'509'505.00
Excédent de revenus	Fr. 24'170.00
	==========

et sur le budget des investissements 2011 qui se présente comme suit:

Total des revenus	Fr. 2'568'000.00
Total des revenus	Fr. 361'261.00
Excédent de charges	Fr. 2'206'739.00
	==========

Au vote final, les budgets de fonctionnement et d'investissement 2011 sont acceptés par 28 voix, sans opposition ni abstention.

5. Station de pompage du Remblai, réfection du puits de captage
Décompte définitif

Le Président donne la parole à la commission financière pour présenter son rapport relatif au décompte définitif du coût de la réfection du puits de captage de la station de pompage du Remblai.

Dans son rapport lu par M. Roland Schmutz, la commission financière déclare avoir pris connaissance avec satisfaction que le décompte final présente un solde positif de Fr. 662.25 sur un crédit voté de Fr. 495'000.00. Elle propose au Conseil général d'accepter ce décompte final.

Le Président ouvre la discussion générale.

M. Pascal Marchon signale que le Conseil communal a fait une présentation du puits de la station de pompage rénové et relève la qualité du travail accompli et le sérieux du suivi des travaux. L'intervenant a aussi apprécié à leur juste valeur les photos qui retracent l'évolution des travaux de réfection de cet ouvrage.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale relative à ce décompte d'investissement et demande aux membres du Conseil général de se prononcer sur le décompte définitif du coût de la réfection du puits de captage de la station de pompage du Remblai qui se présente comme suit:

Crédit voté le 1er décembre 2009	Fr. 495'000.00
Coût effectif des travaux	Fr. 494'337.75
Crédit non utilisé	Fr. 662.25
	==========

Au vote, le décompte final de réfection du puits de la station de pompage du Remblai est accepté par 28 voix, sans opposition ni abstention.

6. Propositions

Le Président ouvre la discussion générale.

HARMONISATION DES HORAIRES D'ECOLE ENTRE L'ECOLE ENFANTINE ET L'ECOLE PRIMAIRE, VOIRE L'ECOLE MATERNELLE

Au nom du groupe Arc-en-ciel, Mme Christa Tinguely rappelle, qu'il y a quelques mois, le peuple a voté au niveau cantonal sur le projet HarmoS.

Ainsi, à Belfaux, il y aurait des harmonisations à faire.

Le mouvement Arc-en-ciel propose de coordonner les horaires d'école entre l'école enfantine et l'école primaire, voire l'école maternelle.

Dans une société où l'on discute beaucoup de projets pour l'accueil extrascolaire ou de thème « comment concilier vie professionnelle et vie de famille » ou encore de la problématique de la sécurité routière des enfants, un même horaire scolaire pour tous les niveaux faciliterait certainement la vie à beaucoup de concernés.

Le groupe précité souhaite que l'introduction d'un même horaire soit réalisée rapidement, donc pour la rentrée scolaire 2011.

Le système d'un même horaire est déjà réalisé dans les cercles scolaires avoisinant celui de Belfaux. Alors pourquoi pas chez nous !

Le Président ouvre la discussion générale.

M. Pascal Marchon ne comprend pas le lien qu'aurait avec le projet HarmoS la proposition de Mme Christa Tinguely de réexaminer les horaires des écoles primaire et enfantine.

De l'avis de l'intervenant, le projet HarmoS règle les plans d'études et la durée de la scolarité obligatoire mais ne donne aucune indication relative aux horaires scolaires.

Mme Christa Tinguely précise qu'elle a utilisé le terme HarmoS à titre de comparaison pour demander au Conseil communal d'étudier l'harmonisation ou la coordination des horaires des différentes classes.

Mme Andréa Wassmer signale aux membres du Conseil général que, lors de la rentrée scolaire des classes de 1ère et de 2ème années d'école enfantine, une harmonisation de l'horaire des classes est prévue. Pour ce faire, un groupe de travail a été constitué.

Mme Solange Berset précise qu'un groupe de travail composé de tous les milieux concernés prépare un projet d'harmonisation des horaires des classes. Ce groupe de travail a été mis sur pied il y une année.

Pour coordonner les horaires des différentes classes, la commune doit disposer d'un accueil extrascolaire qui doit permettre de placer un enfant dans une structure d'accueil pour la durée pendant laquelle les parents souhaitent le confier à cette structure.

La commune doit organiser cet accueil non seulement avec l'école des degrés – 2 + 2, puisque l'on ne parle plus d'école enfantine. Cette structure d'accueil doit aussi être harmonisée avec l'école maternelle et les enfants placés auprès de la crèche qui fréquenteront ultérieurement l'école enfantine.

Actuellement, le groupe de travail pour l'étude du nouveau bâtiment scolaire examine cette planification. Cependant, l'accueil et le placement des enfants de ces degrés scolaires ne sont pas possibles tant que les locaux qui seront affectés à cet usage dans le nouveau bâtiment scolaire ne sont pas disponibles.

La commune ne dispose pas, pour l'instant, de locaux en suffisance pour la prise en charge des enfants qui seront placés dans les différentes structures nécessaires à leur accueil en dehors des heures de classe.

Le groupe poursuit l'étude de la planification de ces structures et va proposer une harmonisation qui ne pourra pas être opérationnelle à la rentrée scolaire 2011, en raison du manque de locaux nécessaires à la prise en charge de l'ensemble des enfants concernés.

Mme Christa Tinguely rappelle qu'elle a soumis sa proposition pour éviter que les élèves qui fréquentent l'école enfantine ne doivent être transporter par les parents pour être présents en classe à 9 h 00, alors qu'ils pourraient être transportés par le bus scolaire avec les enfants de l'école primaire qui doivent être présents en classe vers 8 h 00.

Mme Solange Berset souligne que le groupe de travail désigné par le Conseil communal étudie déjà cette coordination.

Le Président pose à Mme Christa Tinguely la question de savoir si elle souhaite maintenir sa proposition.

Mme Christa Tinguely répond par l'affirmative.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale et invite les membres du Conseil général à se déterminer sur le principe de transmettre au Conseil communal pour étude la proposition de Mme Christa Tinguely.

Au vote, la décision de transmettre cette proposition pour étude au Conseil communal est prise par 16 voix contre une et onze abstentions.

ETUDE DE LA REDUCTION DU PRIX DE L'EAU POTABLE

M. Dominique Schaller relève que la réserve constituée pour l'approvisionnement et la distribution d'eau potable est proche de 1,2 millions de francs.

L'intervenant admet que cette réserve va diminuer puisque plusieurs montants importants y ont été prélevés en 2010 et seront prélevés en 2011 pour financer des équipements liés à l'eau potable mais se déclare d'avis qu'elle va être réapprovisionnée par les taxes de raccordement qui seront encaissées ultérieurement.

Comme les montants constituant cette réserve ne peuvent pas être affectés à d'autres buts que ceux liés à l'approvisionnement et à la distribution d'eau potable, M. Dominique Schaller propose au Conseil communal d'examiner la possibilité de réduire le prix du m3 d'eau livrée aux consommateurs en tenant compte des investissements futurs.

Le Président ouvre la discussion générale.

M. Jean-Paul Meyer rappelle que la question du prix de l'eau potable et de l'épuration des eaux usées a déjà fait l'objet de discussions au Conseil général.

Lors de la dernière législature, il a été constaté que la réserve est importante pour les installations d'approvisionnement et de distribution d'eau potable mais qu'il y aura un déficit dans la réserve pour les installations d'épuration des eaux usées si l'on analyse en détail les investissements importants que la commune devra consentir à terme pour le renouvellement de canalisations et de collecteurs.

Plutôt que de diminuer le prix de l'eau potable une année et d'augmenter celui du traitement des eaux usées, l'analyse du processus permettant d'alimenter les deux réserves devrait fait l'objet d'une étude parallèle.

Si la commune peut diminuer le prix de l'eau potable, elle devait parallèlement examiner la possibilité d'augmenter le prix du traitement de l'eau usée en prévision du financement des investissements de plusieurs millions de francs qui devront être consentis dans ce domaine.

L'intervenant propose de coupler l'étude de l'approvisionnement des deux réserves, afin d'éviter des à-coups dans un sens ou dans l'autre.

Le Président ouvre la discussion générale.

M. Marc Lüthi, conseiller communal en charge de l'eau potable et de l'eau usée, admet que les deux intervenants ont d'une certaine façon raison.

Le Conseil communal a par contre, depuis l'entrée en vigueur au 1er janvier 2010 de la nouvelle loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions, l'obligation d'adapter le règlement sur la distribution d'eau potable et le règlement d'assainissement des eaux usées dans le délai de deux ans.

M. Marc Lüthi précise que, dans le cadre de la révision de ces deux règlements, le Conseil communal consultera le législatif qui est l'autorité compétente pour accepter l'adaptation des différentes dispositions et que, préalablement à ce stade de la procédure, une étude sera effectuée pour analyser les ressources qui alimentent soit la réserve liée à l'eau potable soit la réserve liée à l'eau usée.

M. Marc Lüthi abonde dans le sens de l'intervention de M. Jean-Paul Meyer et confirme que la réserve liée aux installations d'eau usée ne suffira pas à financer les importants investissements à planifier dans ce domaine. Par contre, il se déclare d'avis que les investissements liés à l'eau potable sont moins importants que ceux liés à l'eau usée.

M. Marc Lüthi signale aux membres du Conseil général qu'ils ont la possibilité d'attendre que le Conseil communal, qui sera issu des élections de mars 2011, étudie l'adaptation des deux règlements précités au cours de la prochaine législature ou de transmettre à l'exécutif pour étude la proposition de M. Dominique Schaller complétée par M. Jean-Paul Meyer.

Le Président demande à M. Dominique Schaller s'il désire maintenir la proposition qu'il a formulée.

M. Dominique Schaller déclare vouloir maintenir la proposition qu'il a formulée et accepte qu'elle soit examinée parallèlement à celle de M. Jean-Paul Meyer concernant la réserve constituée pour l'assainissement des eaux usées.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale et propose aux membres du Conseil général de transmettre ces deux propositions pour étude au Conseil communal.

Au vote la décision de transmettre ces deux propositions pour étude au Conseil communal est prise par 26 voix sans opposition. Il est dénombré 2 abstentions.

ROUTE DE CONTOURNEMENT DE LA LOCALITE

M. Jean-Marc Bertschy rappelle aux membres du Conseil général qu'il y a quelques semaines a eu lieu une séance de présentation de la révision du plan d'aménagement local. Les citoyens de Belfaux ont pu découvrir plus en détails les possibilités de développement du village. Parmi celles-ci figure encore –fort heureusement- la route de contournement de Belfaux. Les derniers comptages des véhicules dans la traversée du village doivent certainement avoisiner le 15'000 passages quotidiens. D'ici quelques années, il y a fort à parier que le centre du village verra défiler un cortège de plus de 20'000 véhicules/jour avec son lot d'inconvénients (pollution, dangers et bruits). Dans ce contexte, l'intervenant propose que le Conseil communal entreprenne des démarches actives et

régulières – éventuellement appuyées par les communes de la région, La Sonnaz, Misery-Courtion, Grolley, auprès du Conseil d'Etat et plus particulièrement auprès du Service des ponts et chaussées pour que le dossier ne traîne pas - telles de belles promesses dans les tiroirs de la capitale.

Le Président ouvre la discussion générale.

M. Frédéric Brülhart déclare avoir fait l'exercice de traverser le village de Belfaux, aux heures de pointes, depuis son domicile jusqu'à la sortie de la localité en direction de Fribourg. La durée de ce parcours a duré six minutes.

L'intervenant relève que les véhicules qui traversent la localité apportent un certain avantage aux commerçants établis en bordure de la route cantonale et pose la question de savoir si la réalisation d'une route de contournement de la localité ne serait pas préjudiciable à cette activité commerciale
.
M. Frédéric Brülhart convient que le nombre important de véhicules qui traversent la localité causent des désagréments aux riverains et se déclare d'avis que le tracé, tel qu'il est projeté, n'aboutira qu'au déplacement du problème de la fluidité du trafic, puisqu'il contribuera à déplacer le ralentissement des véhicules sur la route de Givisiez.

Cette variante a, par contre, l'avantage d'amener un peu de calme à l'intérieur de la localité.

L'intervenant serait plutôt favorable à une adaptation de la route à un concept du type Valtraloc dans la traversée du village et se déclare d'avis que l'autorité communale devrait concentrer ses efforts sur la réalisation de ce concept, plutôt que de vouloir absolument la réalisation d'une route de contournement qui, objectivement, n'a que peu de chance d'aboutir un jour.

M. Jean-Marc Bertschy est d'avis que la commune peut tirer un avantage du maintien du projet de la route de contournement qui reste une alternative.

Les mouvements de 18'000 véhicules/jour resteront malgré l'adaptation de la route cantonale au concept Valtraloc dans la traversée du village. Le gabarit des voies de circulation sera maintenu aux dimensions actuelles, il n'y aura pas plus d'espace pour les véhicules.

De plus, la densité du trafic, le bruit, la pollution et d'autres inconvénients subsisteront, malgré le fait que la route sera adaptée au concept Valtraloc.

Mme Anne-Colette Schmutz souligne qu'il ne s'agit pas de simplement relever le nombre de véhicules et les affaires des commerçants mais pense plutôt à la qualité de vie des personnes qui habitent aux abords immédiats de la route cantonale.

M. Claude Page relève que le Conseil communal n'oublie pas ce projet de route de contournement de la localité et qu'il rappelle régulièrement au Service des ponts et chaussées son souhait de voir un jour cet ouvrage routier réalisé.

Il signale aux membres du Conseil général que, dans le courant de l'année 2010, une délégation de l'exécutif a rencontré le Conseiller d'Etat directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions et l'ingénieur cantonal pour les informer du fait que l'exécutif de Belfaux désirait maintenir ce projet de route.

Par la suite, une demande a été soumise au Service des ponts et chaussées afin que la commune obtienne, dans l'attente de la réalisation de cette route, des compensations dans le cadre du concept Valtraloc.

Finalement, ce service a déclaré ne pas être en mesure de faire une exception à la règle pour la commune de Belfaux.

S'agissant de la planification routière cantonale, le Service des ponts et chaussées procède actuellement à une campagne de comptages des véhicules qui empruntent la route cantonale et le résultat sera connu à la fin de l'année 2010.

Ce comptage sera peut-être influencé pour une certaine période par le trafic des véhicules qui ne peuvent plus accéder à Payerne par Prez-vers-Noréaz, raison de la fermeture momentanée de la route.

Lors de la discussion qu'une délégation du Conseil communal a eue avec le Conseiller d'Etat directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, relative à la planification des travaux routiers, ce dernier a demandé aux ingénieurs du Service des ponts et chaussées de ne plus étudier de projets mais de planifier leur réalisation.

Finalement, de nouvelles études ont été réalisées pour savoir si l'axe Fribourg – Payerne, par Prez-vers-Noréaz, doit être privilégié par rapport à l'axe Fribourg – Payerne, par Belfaux.

Le Conseil communal attend la réponse que le Service des ponts et chaussées doit lui donner à ce propos.

M. Claude Page pose la question de savoir s'il ne serait pas préférable de privilégier l'axe Fribourg – Payerne, par Belfaux, dans le but d'obtenir la réalisation de la route de contournement de Belfaux ou de privilégier l'autre itinéraire et d'obtenir l'adaptation de la route cantonale au concept Valtraloc dans la traversée de la localité.

M. Claude Page est d'avis qu'une pesée d'intérêts serait souhaitable pour savoir si la route de contournement de Belfaux vaut la peine d'être réalisée à terme, compte tenu du coût de sa réalisation.

Mme Solange Berset souligne que la commune doit faire pression sur le Service des ponts et chaussées pour le rendre attentif aux difficultés à surmonter pour traverser le village de Belfaux parce qu'il n'est pas disposé à faire supporter au canton les frais liés au concept Valtraloc qui sont à la charge des communes.

Mme Solange Berset relève que, lors de la rencontre avec le Service des ponts et chaussées, des pourparlers ont permis à la commune d'obtenir que le canton prenne en charge une partie des coûts liés au concept Valtraloc.

Des informations plus précises seront données à ce propos aux membres du Conseil général.

M. Claude Page précise que le Service des ponts et chaussées ne peut pas présenter au Grand Conseil une demande d'exception pour augmenter la participation financière du canton en faveur de l'adaptation de la route cantonale au concept Valtraloc dans la traversée de Belfaux.

Le Président pose à M. Jean-Marc Bertschy la question de savoir s'il souhaite maintenir sa proposition.

M. Jean-Marc Bertschy répond par l'affirmative et pense que la demande au Service des ponts et chaussées devrait être formulée de concert avec les commune de Grolley et de La Sonnaz qui devraient aussi être intéressées par ce projet.

M. Claude Page est d'avis que la commune de la Sonnaz ne doit pas être particulièrement intéressée par le tracé de la route de contournement mais proposera au Conseil communal

d'intervenir auprès de son autorité exécutive et de celle de la commune de Grolley pour leur poser la question.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale et demande aux membres du Conseil général de se déterminer sur le principe de transmettre au Conseil communal pour étude la proposition de M. Jean-Marc Bertschy.

La décision de transmettre cette proposition au Conseil communal pour étude est prise par 17 voix contre 7 et 4 abstentions.

PONT PROVISOIRE SUR LA SONNAZ

M. Frédéric Brülhart rappelle que, lors de la séance du 11 mai 2010, il a soumis la proposition d'installer une passerelle provisoire en travers du lit de la Sonnaz pendant la durée du remplacement du pont.

Sa proposition n'a pas été couronnée de succès et un pont provisoire a été construit durant l'automne 2010 sur le ruisseau de la Sonnaz.

L'intervenant pose la question de savoir s'il est raisonnable d'entrevoir une ouverture pour faciliter le passage sur ce pont des piétons et des cyclistes qui l'empruntent régulièrement.
Le Président ouvre la discussion générale.

M. Claude Page signale aux membres du Conseil général que lorsque la décision a été prise de construire ce pont provisoire, l'idée est venue de demander au Service des ponts et chaussées de pouvoir utiliser cet ouvrage provisoire pour permettre le passage des piétons.

Le Service des ponts et chaussées a répondu, par écrit, que ce pont ne devait pas servir à l'usage des piétons.

M. Claude Page s'est déclaré déçu de la réponse négative donnée par ce service et a pensé attendre que l'entreprise, qui l'a construit, ait posé le revêtement bitumineux sur la voie de circulation pour tenter de réitérer sa demande.

M. Claude Page va examiner la possibilité de faire aménager un passage pour les piétons sur ce pont, malgré le fait que le Service des ponts et chaussées n'y soit pas favorable. Il se déclare frustré, face aux dimensions de ce pont provisoire, de devoir en déduire que ce service n'a pas prévu d'affecter une largeur pour le passage des piétons.

M. Frédéric Brülhart comprend difficilement qu'une réponse de ce type puisse être donnée par un service de l'Etat et pose la question de savoir qui va endosser la responsabilité, le jour où un accident se produirait.

Il se déclare d'avis que, dans un premier temps, c'est celui qui aura causé l'accident qui sera déclaré responsable mais trouve que cet état de fait pose tout-de-même un problème de conscience.

M. Frédéric Brülhart constate que ce pont d'une largeur de 6 à 7 mètres bordé d'un trottoir d'une largeur de 0.80 m ne permet pas le passage d'un landau et comprend difficilement la raison de ce refus.

M. Claude Page rappelle que la commune va encore tenter une nouvelle approche auprès de ce service pour lui demander d'affecter aux piétons une partie de ce pont.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale et demande aux membres du Conseil général de se déterminer sur le principe de transmettre au Conseil communal pour étude la proposition de M. Frédéric Brülhart.

Au vote, la décision de transmettre cette proposition au Conseil communal pour étude est prise par 27 voix sans opposition. Il est dénombré une abstention.

AMELIORATIONS A APPORTER A LA PRESENTATION DES COMMENTAIRES RELATIFS AU BUDGET

Afin d'améliorer la lecture et la compréhension des budgets, Mme Anne-Marie Schmid Kilic demande au Conseil communal d'examiner la possibilité d'apporter les modifications et compléments suivants :

1. Intégrer les informations des pages 35 et 37 en bas de page des comptes présentés au moyen de la brochure du budget ou alors de les faire figurer avant les comptes afin de permettre aux personnes qui en prennent connaissance de trouver plus facilement les commentaires y relatifs.

2. Ajouter des indications de référence pour permettre de mieux comprendre la situation financière de la commune et pour la mettre en perspective, notamment,

   - avec la capacité d'autofinancement à la page 51 en indiquant le montant de la moyenne cantonale.

   - avec l'évolution de la dette communale à la page 52 avec l'indication du montant de la dette par habitant et celui de la moyenne des communes du Grand-Fribourg, et/ou celle du canton.

Le Président ouvre la discussion générale.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale et demande aux membres du Conseil général de se prononcer sur le principe de transmettre au Conseil communal pour étude la proposition de Mme Anne-Marie Schmid Kilic.

Au vote, la décision de transmettre cette proposition au Conseil communal pour étude est prise par 14 voix, contre 5 et 9 abstentions.

SECURITE DES ECOLIERS SUR LE CHEMIN DE L'ECOLE

Mme Anne-Colette Schmutz déclare intervenir en tant que représentante du groupe dont elle fait partie mais également en tant que membre de la Commission scolaire.

Sa proposition concerne la question de la sécurité des écoliers sur le chemin de l'école.

Cette problématique est débattue très régulièrement depuis des années et, à moyen terme, certains tronçons garantiront probablement une meilleure sécurité des écoliers, par exemple dans la zone 30 km/heure. Il reste à souhaiter que d'ici là, aucun accident ne se produise…

Toutefois, deux endroits qui ne sont pas concernés par les améliorations à venir sont très critiques pour les enfants.

Le premier:

Les enfants venant des quartiers des Noisetiers, du Moulin, du Bugnon et du Châno débouchant sur la nouvelle route de la Sonnaz depuis le raccourci passant par le vallon, traversent à la hauteur du contour pour rejoindre le trottoir longeant le quartier de la Combetta.

Or, pour les automobilistes empruntant cette route, la visibilité est nulle et, à de nombreuses reprises déjà, des accidents ont été évités de justesse.

Toujours dans ce secteur, des enfants traversent le quartier de la Combetta et ici, des haies masquent également la visibilité des automobilistes à certains endroits…

Mme Anne-Colette Schmutz propose que cette zone soit sécurisée rapidement.

Bien que les solutions à ce problème ne lui incombent pas, elle proposerait dans un premier temps une mesure simple et peu coûteuse qui serait de poser à différents endroits stratégiques des mannequins ou panneaux "Attention aux enfants" bien visibles, voire un passage piéton.

Le second endroit:

Certains parents emmènent leurs enfants en voiture à l'école directement devant le chemin de la Ferme, stationnent soit sur les places de parc devant l'immeuble ou au bord de la route, certains allant même parfois jusqu'à circuler en voiture sur ce chemin pourtant interdit à la circulation.

Un trafic important se passe ici et les enfants arrivant du nouveau quartier Champ Bonjard doivent être très prudents pour traverser la route en direction du chemin de la Ferme pour rejoindre l'école.

La proposition de Mme Anne-Colette Schmutz est également ici de sécuriser cet endroit rapidement.

Parallèlement, elle propose que des contrôles soient régulièrement effectués, et pas seulement en début d'année scolaire, pour aiguiller les parents vers le parking prévu pour déposer les enfants.

Malgré des informations et demandes régulières émanant du corps enseignant et de la Commission scolaire, les règles posées ne sont pas respectées par certains parents. Par conséquent, d'autres mesures devraient être prises.

Le Président ouvre la discussion générale.

S’agissant de l’endroit où la route de la Sonnaz débouche sur la route de Chésopelloz, M. Claude Page signale que des mesures sont prévues parallèlement à celles qui seront prises pour réduire la vitesse à 30 km/h sur la route de Chésopelloz.

Les mesures de sécurité prévues à cet endroit consisteront en la pose d’une barrière et en l’aménagement d’un cheminement piétonnier parallèle à la route.

S’agissant des véhicules qui empruntent le chemin de la Ferme interdit à la circulation, M. Claude Page signale que des informations régulières sont données aux parents pour qu’ils évitent de circuler avec des voitures sur les chemins fréquentés par les enfants qui se rendent à l’école.

De l’avis de M. Claude Page, le danger le plus important que les enfants qui accèdent à pied à l’école doivent affronter est celui provoqué par les parents qui circulent avec des voitures sur les différents chemins d’accès aux écoles.

Le Conseil communal organise des campagnes de sensibilisation à ce problème au début de l’année scolaire et doit se poser la question de savoir si de telles campagnes devraient être renouvelées au cours de l’année scolaire.

M. Claude Page se déclare d'avis que l'autorité communale devrait se poser la question de l'opportunité de poser des caméras et d'infliger des amendes aux contrevenants.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale et demande aux membres du Conseil général de se déterminer sur le principe de transmettre au Conseil communal pour étude la proposition de Mme Anne-Colette Schmutz.

Au vote, la décision de transmettre cette proposition au Conseil communal pour étude est prise par 27 voix sans opposition. Il est dénombré une abstention.

7. Questions

Le Président ouvre la discussion générale pour permettre aux membres du Conseil général de poser des questions.

AMELIORATION DE LA SECURITE DES PIETONS, NOTAMMENT DES ENFANTS DOMICILIES AU NORD DE LA COMMUNE SE RENDANT A PIED A L'ECOLE

Mme Barbara Dousse rappelle aux membres du Conseil général qu'elle est intervenue à plusieurs reprises, depuis décembre 2005, pour parler de l'amélioration de la sécurité des piétons, notamment des enfants domiciliés au nord de la commune se rendant à pied à l'école, en proposant que le Conseil communal étudie le problème et trouve une solution au plus vite.

Le 24 avril 2008, le Conseil communal a informé les membres du Conseil général du fait que le Service des ponts et chaussées, avec la collaboration du bureau d'ingénieurs Devaud, Monigatti & Associés SA et du Bureau Suisse de Prévention des Accidents, allait examiner la situation afin de trouver une solution.

Cela permettra la réalisation des travaux nécessaires parallèlement à ceux d'adaptation de la route cantonale au concept Valtraloc prévus dans ce secteur.

Le 24 avril 2008, le Conseil communal promettait au Conseil général un projet d'exécution de cet aménagement.

Mme Barbara Dousse constate qu'à ce jour 30 novembre 2010, le concept Valtraloc progresse lentement. Par contre, le trafic et notamment celui des poids lourds augmente rapidement ! Toujours pas de projet en vue !

Par la suite, d'autres membres du Conseil général ont déposé des propositions pour améliorer la sécurité des piétons sur certains tronçons de routes afin d'aboutir finalement à une proposition d'étude de l'ensemble des endroits dangereux pour les piétons sur le territoire de la commune.

L'intervenante pose les questions suivantes :

Qui s'occupe de ce projet au sein du Conseil communal ?
Un mandat spécial a-t-il été attribué ou est-ce la commission des routes qui s'en occupe ou est-ce qu'une commission spéciale a été constituée ?

Quelle est la situation actuelle concernant la sécurité des piétons dans le village et plus spécialement près de la Forge ?

Dans quel délai le Conseil communal présentera au Conseil général des solutions concrètes, au moins pour les endroits les plus dangereux ?

Il y a urgence !

M. Claude Page répond à l'intervenante que le dossier de la sécurité des piétons est géré par le dicastère des routes dont il est responsable.

M. Claude Page signale aux membres du Conseil général que le processus de mise en œuvre des mesures pour adapter la route cantonale au concept Valtraloc prend passablement de temps.

S'agissant des endroits dangereux pour les piétons, la commission des routes en a établi un inventaire.

Parmi les endroits répertoriés, la commission des routes a constaté que celui du giratoire de la Forge est dangereux.

Par contre, depuis le moment où ce giratoire a été aménagé, il a été constaté que la vitesse des véhicules avait diminué.

Afin de pouvoir résoudre la question de la sécurité des piétons à cet endroit, le projet Valtraloc doit évoluer.

Mme Barbara Dousse désire connaître l'état d'avancement de l'étude du concept Valtraloc sur ce tronçon.

M. Claude Page répond à l'intervenante que ce projet exige passablement de développement et d'études.

Le Conseil communal n'a pas encore d'informations relatives à la protection des bâtiments contre le bruit de la route cantonale.

Le Service des ponts et chaussées doit définir les mesures à prendre pour protéger les bâtiments contre le bruit de la route.

Le projet d'adaptation de ce tronçon de la route cantonale au concept Valtraloc a été soumis pour examen préalable au Service des ponts et chaussées à la fin octobre 2010.

M. Claude Page n'est pas en mesure de donner d'indication précise concernant le début des travaux et relève que, dès le moment ou le Service des ponts et chaussées aura examiné l'avant-projet et formulé ses remarques, l'auteur du projet pourra établir le projet qui sera mis à l'enquête et estimer les coûts des travaux, notamment les coûts relatifs aux collecteurs qui seront posés dans les fouilles.

De plus, l'auteur du projet devra se poser la question de savoir si la route ne devrait pas être fermée pour permettre la réalisation des travaux.

En cas de fermeture de cette route, des études devront être entreprises pour connaître les itinéraires sur lesquels la circulation sera détournée.

Comme la route est cantonale, le Conseil communal doit attendre les décisions prises par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions pour coordonner les mesures d'adaptation de la chaussée au concept Valtraloc.

Mme Barbara Dousse prend acte des réponses données à ces questions.

REVETEMENT DE SOL DE LA SALLE COMMUNALE

M. Dominique Schaller désire savoir si la rénovation du revêtement de sol de la salle communale, dont le carrelage se décolle à plusieurs endroits, est prévue

M. Marc Lüthi signale aux membres du Conseil général qu'il prévoit, depuis plusieurs années au projet de budget qu'il établi, une dépense pour la rénovation du sol de cette salle et que cette dépense est reportée pour des questions financières.

Toutefois, dans le cadre de la construction du nouveau bâtiment pour les écoles, la rénovation de cette salle est prévue.

M. Dominique Schaller se déclare satisfait de la réponse donnée à sa question.

RABAIS SUR LES TITRES D'ENTREE POUR LES MANIFESTATIONS CULTURELLES DANS L'AGGLOMERATION FRIBOURGEOISE

M. Hubert Sauvain rappelle que la commune de Belfaux est membre de l'Agglomération fribourgeoise et pourtant, ses citoyens ne bénéficient pas de certains rabais (notamment pour les manifestations culturelles) que les citoyens des autres communes membres obtiennent.

Il pose à Mme Solange Berset, syndique, la question de savoir si elle voit une chance de corriger cette inégalité de traitement, sans participer à Coriolis infrastructures.

Pourquoi cette clause restrictive n'a-t-elle pas été communiquée au moment du vote sur l'adhésion à l'agglomération?

Mme Solange Berset répond à l'intervenant que l'objectif est de parvenir à obtenir que les habitants de la commune de Belfaux bénéficient des mêmes conditions que celles qui sont accordées aux habitants de celles qui financent les infrastructures culturelles dans l'agglomération. Pour l'instant, cet objectif est difficile à atteindre puisque ce sont les communes membres de Coriolis infrastructures qui ont investi des montants importants dans les infrastructures culturelles.

Cependant, les apports financiers du casino devraient permettre d'atteindre ce but puisque les organes de l'agglomération examinent la possibilité de partager ces revenus entre toutes les communes membres de l'agglomération.

A la question de savoir pourquoi cette clause restrictive n'a-t-elle pas été communiquée au moment du vote sur l'adhésion à l'agglomération, Mme Solange Berset signale que l'autorité communale ne savait pas que les communes, qui ont financé les infrastructures culturelles, s'étaient réservé cet avantage.

M. Hubert Sauvain se déclare satisfait de la réponse donnée à sa question.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale concernant les questions.

8. Divers

Le Président ouvre la discussion générale.

M. Marc Lüthi signale aux membres du Conseil général qu'ils pourront consulter la galerie des photos tirées par M. Jean-Pierre Barras, employé de la commune, au cours des travaux de rénovation du puits de la station de pompage du Remblai.

Il adresse ses remerciements à M. Jean-Pierre Barras pour son aide précieuse à la gestion de ce chantier et pour le soin qu'il apporte à la maintenance du réseau et des installations de distribution d'eau potable.

Le Président informe les membres du Conseil général que la séance réservée à l'examen des comptes de l'exercice 2010 est fixée **au mardi 12 avril 2011, à 19 h 30.**

9. Accueil et présentation de nouveaux citoyens ayant obtenu le droit de cité de Belfaux depuis l'entrée en vigueur de la loi du 9 mai 2007 modifiant la loi sur le droit de cité fribourgeois

Le Président donne la parole à la commission des naturalisations pour la présentation des nouvelles citoyennes et des nouveaux citoyens suisses ayant obtenu le droit de cité de Belfaux.

Mme Anne-Marie Schmid Kilic, présidente de la commission des naturalisations, informe le Conseil général du fait que, depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle législation sur le droit de cité fribourgeois, il est prévu que la commune, qui leur a octroyé le droit de cité, organise une réception officielle des nouvelles citoyennes et des nouveaux citoyens suisses.

Les personnes naturalisées suisses qui participent à la séance de ce soir ont déjà pris part à une réception organisée à leur attention par le canton.

Pour sa part, la commune a décidé d'associer les nouvelles citoyennes et les nouveaux citoyens suisses à la séance du Conseil général de ce soir pour leur souhaiter à son tour la bienvenue.

La présidente de la commission des naturalisations espère que les débats du législatif auront passionné les personnes naturalisées qui ont accepté l'invitation de la commune.

Au nom de la commission des naturalisations, Mme Anne-Marie Schmid Kilic adresse ses félicitations aux nouvelles citoyennes et aux nouveaux citoyens dont les noms figurent ci-après :

Monsieur	Hippolyte	AFANDJIGLA
Madame	Guda	ILIJEVA
Monsieur	Vasil	ILIJEV
Madame	Hanna Elzbieta	MACH
Monsieur	Ali Riza	ÖZEN
Monsieur	Olivier	TANOV
Monsieur	Mile	DELEV

Elle excuse l'absence des personnes naturalisées qui se sont excusées et dont les noms figurent ci-après :

Monsieur	Mirvet	HALILIC
Madame	Jasminka	HALILIC
Madame	Jasmina	DELEVA

Mme Solange Berset adresse, à son tour, les vives félicitations du Conseil communal aux nouvelles citoyennes et aux nouveaux citoyens suisses.

FENETRE DE L'AVENT

Mme Solange Berset invite les personnes présentes à la séance de ce soir à prendre part à la manifestation de la Fenêtre de l'Avent qui sera organisée par la commission culturelle et d'animation avec la collaboration de la nouvelle association des indépendants, commerçants et artisans de Belfaux devant les locaux de l'administration communale le samedi 11 décembre 2010, dès 19 h 30.

Au terme de cette année 2010, Mme Solange Berset, syndique, remercie les membres du Conseil général pour leur engagement au service de la commune et leur souhaite de belles fêtes de fin d'année. Elle invite les participants à la séance à partager l'apéritif qui est offert par la commune.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance du Conseil général en remerciant les membres des autorités législative et exécutive de la commune pour l'intérêt qu'ils ont porté aux délibérations de la séance de ce jour et en leur souhaitant à son tour de belles fêtes de fin d'année.

Belfaux, le 17 décembre 2010

Le Président:

Hendrick Krauskopf

Le Secrétaire:

Michel Sallin

NOTES :